

Un "oui" ne veut pas dire indépendance

Le PQ rejettera l'amendement libéral

par J.-Jacques SAMSON

"Le gouvernement du Québec ne considérera pas un oui au référendum comme un endossement final de la souveraineté par la population et rejettera donc l'amendement proposé par le chef du Parti libéral."

C'est ce qu'a déclaré hier soir le député péquiste de Vanier, M. Jean-François Bertrand, à l'Assemblée nationale. M. Bertrand avait été chargé par son parti de donner la réplique au chef de l'Opposition. Après moins de

quatre heures seulement de débat sur la question référendaire, le député de Vanier a ainsi mis les cartes sur table et annoncé l'issue des 35 heures de discussion sur la proposition référendaire.

"C'est cependant notre intention de considérer un oui comme l'amorce sérieuse d'une nouvelle entente d'égal à égal entre les deux peuples du Canada, a enchaîné M. Bertrand. (...) Nous prenons l'engagement solennel d'associer le peuple du Québec à cette

négociation en lui reconnaissant le droit fondamental et démocratique de juger du résultat de cette négociation et de donner son accord à l'accession finale à la pleine souveraineté."

Le chef du parti libéral avait proposé hier d'amender la question référendaire pour qu'elle se lise ainsi:

"Le gouvernement du Québec a fait connaître dans son livre blanc son projet d'un nouveau régime politique pour le Québec. En conséquence,

premièrement, pensez-vous que le Québec devrait devenir un Etat souverain, oui ou non?"

"Deuxièmement, dans l'affirmative, pensez-vous qu'un Québec souverain devrait rechercher par voie de négociation une association économique avec le reste du Canada?"

M. Bertrand a poursuivi la guerre des citations entre les tenants des deux thèses. Les péquistes mettent à

(Suite à la page A2, 1re col.)

REFERENDUM

Extraits des discours
Ryan-Lévesque, page A-7

La chronique de
Gilles Lesage, page A-7

L'éditorial de
Claude Beauchamp, page A-6

Autres nouvelles
en page B-2



LE SOLEIL

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376, du Roi, suite 308. Tél.: 524-8411
(En haut Société des Alcoolés)

LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.60

124 PAGES 9 CAHIERS

QUEBEC, MERCREDI 5 MARS 1980

84e ANNEE, No 59

GASPE - PERCE - ABITIBI 45¢

QUEBEC 25¢

"Une histoire ridicule"



Hugh Hambleton dans son bureau de l'université Laval.

Hambleton admet avoir rencontré Herrmann, l'agent du KGB, à Québec

par Guy DUBE

Le professeur Hugh George Hambleton, de l'université Laval, décrit par le FBI américain comme étant un espion soviétique, a admis, hier, avoir rencontré l'ex-agent soviétique "Rudolf Herrmann" à une dizaine de reprises à Québec.

Au cours d'une longue entrevue qu'il accordait à trois journalistes, dont celui du SOLEIL, à son bureau de l'université Laval, hier après-midi, M. Hambleton a répété qu'il n'était pas un espion à la solde des Russes et qu'il trouve cette histoire ridicule.

On sait que "Herrmann" (un nom d'emprunt), à l'occasion d'une conférence de presse qu'il donnait

à Washington, lundi, en compagnie d'agents du FBI, a identifié Hambleton comme étant un espion soviétique "sûr et expérimenté". Herrmann est un ancien agent du KGB qui a ensuite travaillé pour les services de renseignements américains.

"Je suis présenté comme le grand espion de l'Amérique du Nord. C'est ridicule! Il n'y a rien là! Je ne suis pas un espion. Je ne travaille pas pour les Russes", a lancé le professeur Hambleton, visiblement mal à l'aise devant les journalistes.

M. Hambleton a à son tour décrit Herrmann comme étant un

(Suite à la page A2, 1re col.)

L'année scolaire prolongée

Les emplois d'été des cégépiens sont menacés

par Damien GAGNON

La session d'études sera prolongée de trois à quatre semaines dans les 22 cégeps qui ont été touchés par la grève des employés de soutien. Ainsi, les quelque 50.000 étudiants de ces institutions qui auraient été disponibles à occuper un emploi d'été, vers la mi-mai, seront encore en classe au début de juin et même jusqu'au milieu du mois.

C'est la conclusion que l'on peut tirer d'une consultation effectuée, hier, par LE SOLEIL, auprès du

ministère de l'Éducation, de la Fédération des cégeps et des sept collèges en cause dans la région de Québec et l'est de la province.

C'est au cours des prochains jours que la direction des cégeps de Limoilou, Sainte-Foy, Lévis-Lauzon, Amiante, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Matane et de la Gaspésie, proposera aux professeurs et aux étudiants les modifications qu'elle entend apporter au calendrier scolaire pour ensuite les soumettre à l'approbation de la direction de l'enseignement collégial au ministère de l'Éducation.

Les cours doivent reprendre demain dans la moitié des cégeps en débrayage depuis cinq semaines tandis que le personnel devait être au travail aujourd'hui. Cependant, le personnel de soutien et les enseignants du cégep de Limoilou n'étaient pas en classe ce matin. A cet endroit, le personnel de soutien a rejeté les offres

patronales et il y avait encore une ligne de piquetage devant l'édifice. A Lévis-Lauzon, le personnel de soutien n'était également pas au travail, tandis que l'on remarquait la présence de quelques enseignants. A Sainte-Foy, tous les employés y compris les profes-

(Suite à la page A2, 1re col.)

Les Nordiques jouent au Colisée malgré les grues

par Denis ANGERS

Tel que le prévoit le calendrier de la Ligue nationale de hockey, les Nordiques de Québec affronteront les North Stars du Minnesota ce soir au Colisée. Et ce, sans que les joueurs des deux formations aient à évoluer autour d'une grue géante que menaçaient de laisser sur place les travailleurs de la construction dont le syndicat négocie actuellement un renouvellement de convention avec l'Association des entrepreneurs du Québec.

Ce matin en effet, les travaux d'agrandissement se poursuivaient normalement sur le chantier du Colisée où les employés des divers contractants s'affairaient à couler du béton et à installer la nouvelle armature d'acier. Le tout, bien normalement.

A la Commission de l'exposition provinciale — organisme de qui relève la gestion de tous les immeubles du parc d'Expo-Québec, Colisée inclus —, on ne prévoyait d'ailleurs "pas de drame" dans cette histoire de grues, les deux mastodontes utilisés sur le chantier devant être sortis de l'enceinte ce midi, comme à l'habitude.

Hier, un porte-parole des travailleurs de la construction en négociations avait laissé planer la possibilité que, dans le cadre des moyens de pression utilisés par ces syndiqués, l'on "oublie" carrément de sortir l'une des grues mises en oeuvre au Colisée. Ce matin donc, il appert que l'on ait oublié "d'oublier".

mercredi

Taux d'intérêt à 17.25% aux USA

La hausse record des taux d'intérêt s'est poursuivie hier aux Etats-Unis. Le meilleur taux le moins élevé consenti par les banques les plus importantes atteint maintenant 17.5 pour 100.

page D-1

Rexfor réclame \$18.9 millions à ITT-Rayonier

La société d'Etat a demandé de rembourser un prêt par anticipation à la suite de la fermeture de l'usine ITT-Rayonier à Port-Cartier.

page D-1

Gouvernement de coalition en Rhodésie

page E-1

Aux Jeux du Québec

L'Est du Québec, bastion déjà connu pour sa force en patinage de vitesse, continue ses progrès, recrutant ses novices à tout âge. Pendant ce temps, Jamiq, la mascotte des Jeux de Thetford Mines valse entre les manifestations sportives et les piquets de grève.

page C-1

consommation

De plus en plus de Canadiens ont pris l'habitude de remplir eux-mêmes leur déclaration d'impôt, tâche qui est facilitée, surtout au niveau fédéral, par la simplification des formulaires. Par ailleurs, le président de General Motors du Canada fait savoir dans une entrevue au SOLEIL que si les consommateurs désirent obtenir des nouveautés économiques sur les voitures, ils doivent s'attendre à en payer le prix.

pages F-1 et F-3

Une borne explosive

COLMAR (AP) — Frayeur rétrospective pour un agriculteur d'Appenwihr, M. Henri Fuchs, la "borne cadastrale" qu'il croyait accrocher depuis plusieurs années avec la herse de son tracteur était toute autre chose. Il s'agissait en fait d'un obus de 155 mm et 40 cm de long datant de la dernière guerre. L'engin devra être déminé.

Depuis des années, la famille pensait qu'il s'agissait d'une simple borne et n'avait jamais songé à aller voir plus profondément jusqu'à ce que cet objet remonte à la suite des retournements du sol.

Lalonde contredit Trudeau

Marc Lalonde soutient que les hausses du prix du baril de pétrole pourraient atteindre \$4.50 le baril par année à compter de janvier, ce qui semble contredire une promesse de Trudeau.

page B-1

sommaire

Annonces classées H-6 à H-18
Arts et spectacles G-4 à G-6
Bandes dessinées H-18
Bridge H-18
Carrières et professions E-4 à E-6
Consommation F-1 à F-6
Décès H-19
Economie-finance D-1 à D-5
Feuilleton H-17
Hier et aujourd'hui G-1 à G-3
Horoscope H-16
Information régionale A-4 et A-5
Monde E-1 à E-16
Mot mystère H-6
Mots croisés H-15
Où aller à Québec G-4
Page documentaire A-7
Patron H-16
Pierre Champagne A-14
Sport C-1 à C-5
Télévision G-6

météo

Aujourd'hui et demain: chutes de neige. Temps doux.

page H-6



Un pari qui le laisse froid

Dans l'espoir de gagner un pari, cet Américain a tenté de traverser à pied sec une rivière dans l'Etat de New York en sautant d'un bloc de glace à l'autre. Mais, à environ 30 pieds de son objectif (photo du haut,

à droite), il a glissé. Il a néanmoins atteint l'autre rive gelé, mouillé et... plus sage.

Le PQ rejettera...

(Suite de la première page)

profit leur dépouillement des éditeurs passés de M. Ryan, tandis que les libéraux comparent le texte des divers programmes du PQ avec les déclarations électorales du parti. Ils reprennent aussi certains discours du premier ministre pour le confondre et assaillent leurs interventions de citations des députés Louis O'Neill et Pierre de Bellefeuille, entre autres.

Le député de Vanier a puisé dans un éditorial signé par M. Ryan, le 29 décembre 1976, qui prévenait qu'une démarche à deux paliers pourrait être périlleuse pour M. Trudeau: dans un premier temps si les Québécois autorisaient leur gouvernement à rechercher par la négociation une nouvelle alliance avec le reste du Canada et dans un second temps s'ils étaient invités à se prononcer sur les résultats obtenus et à conclure en conséquence.

La période de réchauffement

Les forces du oui et du non ont entrepris le débat sur la question en évitant les esclandres. Quelques intervenants comme M. Harry Blank ont même déridé leurs collègues à quelques reprises. Seul le chef de l'Opposi-

tion, M. Claude Ryan, a livré son argumentation sur un ton plus ferme.

Le premier ministre, M. René Lévesque, a choisi de faire appel aux sentiments de fierté des Québécois et de souligner l'importance du rendez-vous historique auquel sont conviés les électeurs: le premier exercice par voie de référendum du droit à l'autodétermination. Le discours de M. Lévesque n'a duré qu'environ 48 minutes même s'il avait droit à un maximum de 60 minutes.

Le chef de l'Opposition, M. Claude Ryan, a pour sa part affirmé qu'il ne se sentirait pas tenu par le résultat du référendum si la question demeurait la même et a proposé un amendement pour que le gouvernement interroge les Québécois sur leur désir de voir le Québec devenir un État souverain.

Le chef de l'Union nationale a, pour sa part, déposé une motion d'amendement à la question référendaire pour la rendre "claire et honnête". M. Michel Le Moignan a répété que le parti qu'il dirige se rangeait du côté du non.

Les discours d'ouverture du débat

ont même suscité moins d'intérêt que prévu: de nombreuses places sont restées disponibles dans les galeries contrairement à l'affluence connue lors des précédentes "journées historiques" qui se sont succédées à l'Assemblée nationale depuis un an.

Les seules présences remarquées furent celles de M. Yves Michaud, député général du Québec à Paris et ami personnel de longue date du premier ministre, M. Jean-Marc Léger, député du Québec à Bruxelles et de l'ex-député créditiste de Bellechasse, M. Adrien Lambert.

Tous les députés ont respecté les directives de discipline et de ponctualité qui leur avaient été données. Le débat a même été ajourné 12 minutes avant l'heure prévue, en soirée.

Quelques mesures de sécurité additionnelles avaient été prises en raison de la manifestation des professionnels du gouvernement du Québec sur la colline parlementaire, en début d'après-midi. La démonstration est passée inaperçue des parlementaires. Ce soir, le MEQUL, mouvement étudiant pour le oui, tiendra un rassemblement à Québec.

Le président Richard a dû fixer les règles du débat référendaire

par J.-Jacques SAMSON

Le président de l'Assemblée nationale, Me Clément Richard, a dû établir d'office les règles qui régissent le déroulement du débat sur la question référendaire puisque les leaders des différents partis n'ont pas réussi à s'entendre sur le partage des 35 heures de discours entre les formations politiques.

Le président a transformé la totalité des droits individuels des députés d'expliquer pourquoi ils adhèrent à la thèse du oui ou du non en droits collectifs qu'il a attribués aux partis. Le chef de l'Opposition, M. Claude Ryan, a un droit de parole d'une heure et chacun des députés de cette opposition a un droit de vingt minutes. Me Richard a accordé cette enveloppe globale de 640 minutes pour les 30 membres du Parti libéral au leader parlementaire qui la répartira à son gré entre ses députés; donc 10 heures et 40 minutes sur 35 heures pour l'Opposition officielle.

Sur la base du même calcul, une enveloppe de 140 minutes, soit deux heures et 20 minutes revient à l'Union nationale. Le député de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, chef des démocrates-créditistes, a droit à 30

minutes et les indépendants, MM. Rodrigue Biron, Rodrigue Tremblay et William Shaw, à vingt minutes chacun.

Le Parti québécois hérite du reste de l'enveloppe globale, soit 1230 minutes ou 20 heures et 30 minutes.

Si un député n'utilise pas son droit de parole ou ne l'utilise pas en entier, le temps non utilisé retournera à sa formation politique qui pourra l'employer comme elle l'entendra. Un député pourra de plus intervenir aussi souvent qu'il le voudra, mais son droit maximum de parole pour chacune de ses interventions sera limité à 20 minutes, sauf pour les chefs de partis reconnus et le leader du gouvernement qui ont droit à une heure. Le président appliquera la règle de l'alternance entre les deux côtés de la Chambre pour reconnaître les droits de parole.

Les députés du parti ministériel n'ont droit qu'à une moyenne de 16 minutes chacun puisqu'ils doivent assumer le déficit de trois heures de débat par rapport aux 38 heures qu'aurait nécessité la procédure régulière de l'assemblée. Le président a fait valoir qu'une restriction dans les

droits individuels des députés du PQ serait pondérée par la force parlementaire du nombre que constitue toute majorité parlementaire.

Tous les députés ont droit de présenter des amendements à la question référendaire mais les votes ne seront pris qu'à la toute fin du débat.

le mot du jour

En cascades

Les chutes ne se comptent plus. Il y a le feu qui tombe jaune; la petite qui tombe enceinte (tout un choc pour le bébé). Pourquoi ne pas dire: le feu devient jaune; la petite se trouve enceinte?

Pierre BELLEAU

Les emplois d'été...

(Suite de la première page)

seurs étaient au travail. Les cours reprennent demain.

Hier, en fin de journée, un communiqué syndical annonçait que 15 des 22 syndicats des employés de soutien des cégeps, affiliés à la CSN, s'étaient prononcés en faveur de l'acceptation des offres patronales et ce, par une forte marge.

Une perte de 30 jours

Rappelons que la grève des quelque 2.000 employés de soutien des cégeps a débuté le 25 janvier. Si l'on tient compte que les cours reprennent aujourd'hui, elle aura duré cinq semaines et demie réduisant le nombre moyen de jours d'une session de 80 à 50.

Même l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ), reconnaît la nécessité d'une prolongation de la session pour que les objectifs pédagogiques soient atteints.

Cependant, selon M. Jacques Beaudoin, permanent de l'ANEQ, les ajustements au calendrier scolaire ne doivent pas pénaliser les étudiants. L'étudiant qui se trouve en emploi devrait être exempté d'assister aux cours. Il pourrait y avoir, dans son cas, d'autres formes de rattrapage comme l'exécution de travaux de recherche.

M. Beaudoin a insisté sur le fait que les modifications au calendrier scolaire doivent être établies en collaboration avec les professeurs et les étudiants. "Si nous n'obtenons pas justice nous allons manifester." Il faut donc s'attendre à de la contestation de la part des étudiants.

Lumière rouge

Même si l'adoption du calendrier scolaire et les modifications à y apporter sont de la responsabilité de chacune des institutions, M. Benoît Lauzière, président de la Fédération des cégeps, fait remarquer que lorsque le nombre de jours d'une session est réduit à moins de 75, il faut allumer la lumière rouge. Il y a danger que les objectifs pédagogiques ne soient pas atteints.

M. Lauzière préfère parler de modifications au calendrier scolaire plutôt que de récupération étant donné que le prolongement de la session respecte l'année de travail des professeurs. Ils doivent être disponibles au moins jusqu'au 20 juin.

Si l'établissement du calendrier scolaire c'est l'affaire de chaque cégep, les diplômes c'est le ministère de l'Éducation qui les décerne; c'est donc lui qui valide la session. Voilà pourquoi, la direction des cégeps doit faire approuver toutes modifications à son calendrier par la direction générale de l'enseignement collégial.

M. Pierre Vanderdonck, sous-ministre à l'Éducation, a précisé que dans l'histoire des cégeps, la grève des employés de soutien, a été la plus longue. C'est également celle qui a

touché le plus grand nombre de collégiés en même temps. Il est certain, dit-il, que le ministère ne peut valider une session de 45 ou 50 jours, lorsqu'il est prévu qu'elle doit durer 80 jours. Il souligne que lors du conflit des prêts et bourses, l'an dernier, les professeurs ont reconnu la nécessité qu'il y ait récupération et ils ont tout mis en oeuvre pour que l'année scolaire se termine dans de bonnes conditions.

Il a souligné que la direction générale de l'enseignement collégial a rencontré, la semaine dernière, les directeurs pédagogiques des cégeps pour discuter des conditions de reprise de la session.

Généralement, de poursuivre M. Vanderdonck, le prolongement de la session se fait après que le collége ait eu recours à toutes les autres formes possibles de rattrapage comme la suppression de journées pédagogiques ou encore de congés pour les étudiants.

La situation dans les cégeps

A Limoilou, la session d'hiver devait commencer le 28 janvier pour se terminer au milieu du mois de mai. Selon M. Yvon Beaulieu, le directeur général, la session pourrait être prolongée jusqu'au 15 de juin; c'est du moins la recommandation qu'il a faite au conseil d'administration.

A Sainte-Foy, le conseil d'administration aura à se prononcer sur une modification au calendrier scolaire au cours des prochains jours. Le directeur général, M. Jean-Noël Tremblay devait confirmer, hier, qu'il y aurait nécessairement prolongation de la session qui devait se terminer à la mi-mai. Il soutient que pour être valide, une session doit avoir 75 jours. Le directeur général du cégep de Lévis-Lauzon, M. Jean-Claude Lacasse, est du même avis.

Au cégep de l'Amiante (Thetford Mines), la session a commencé plus tôt, soit le 7 janvier, à cause de la tenue des Jeux d'hiver. Du 25 février au 10 mars, les locaux du cégep sont loués à

Détenus morts dans un fourgon

LAGOS (AFP) — Quarante-sept prisonniers nigériens ont trouvé la mort dans leur fourgon cellulaire lundi à Lagos, alors qu'ils étaient transférés d'un tribunal du centre-ville à la prison d'Ikoyi, à quelques kilomètres.

La radio nationale qui rapporte l'événement hier dans ses premiers bulletins d'information ne fournit aucun détail sur les circonstances de la mort de ces prisonniers.

Selon la radio, les autorités judiciaires de Lagos ont ouvert une enquête.

l'organisation des jeux. Le secrétaire général du cégep, M. Jean Daigneault a déclaré qu'il y aurait sans doute récupération pour les quatre semaines de grève, ce qui pourrait reporter la fin de l'année scolaire au début de juin plutôt qu'à la mi-mai.

Au cégep de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'aménagement du calendrier scolaire pourrait signifier un prolongement de la session jusqu'au 30 mai ou au 6 juin, soit de deux à trois semaines de récupération selon le directeur du personnel M. Michel Paquet.

Au cégep de la Gaspésie, les employés de soutien ont décidé de retourner au travail lundi dernier. Les cours aux adultes ont repris et les cours réguliers reprennent aujourd'hui. La session qui devait se terminer à la mi-mai pourrait être prolongée jusqu'au 3 juin a souligné le directeur général, M. Claude Jetté.

A Matane, le personnel de soutien est retourné au travail il y a déjà 15 jours. Compte tenu que la perte de jours de classe est moins importante que dans les autres cégeps, la session pourrait être prolongée de 15 jours seulement selon M. Gaétan Poirier, le directeur général. Au lieu du 9 mai, les cours prendraient fin le 23 du mois.

Fiabilité du polygraphe

OTTAWA (PC) — Selon la Gendarmerie royale du Canada, 80 pour 100 des Canadiens qui ont échoué un test de détecteur de mensonge ont par la suite avoué les crimes dont on les soupçonnait.

En 1977, le corps policier fédéral a eu recours 1.303 fois au polygraphe.

Dans 703 cas, l'appareil a annoncé que les suspects disaient la vérité. On a relevé des mensonges dans 368 cas, alors que l'épreuve a été jugée inconcluante dans 232 cas.

Dans les cas où on a établi que le suspect ne disait pas la vérité, environ 80 pour 100 des accusés ont avoué.

Ces chiffres sont contenus dans le rapport annuel du solliciteur général pour l'année qui a pris fin le 31 mars 1978 et qui a été rendu public hier.

Bien que les preuves recueillies grâce au polygraphe ne soient pas admissibles devant les tribunaux canadiens, la police les utilise occasionnellement pour savoir si ses enquêtes débouchent sur la bonne piste.

Hambleton admet...

(Suite de la première page)

espion soviétique et a précisé que cet ex-agent du KGB était une "connaissance" et même un "ami". "Ca me fait plaisir qu'il soit passé de l'autre bord", a-t-il laissé tomber.

Il affirme ne pas avoir vu Herrmann depuis trois ou quatre ans. C'est d'ailleurs ce dernier qui a donné à Hambleton le papier spécial à écriture invisible qu'a saisi la GRC lors d'une perquisition au bureau de Hambleton à l'université Laval, en novembre dernier.

"Herrmann, c'est un ami jusqu'à un certain point. On a dû lui dire quelque chose comme 'je l'ai dénoncé' pour qu'il me traite d'espion", raconte M. Hambleton, qui précise l'avoir rencontré pour la première fois en 1967, "ici à l'université Laval".

"Après, il m'appelait à mon appartement. Puis on allait manger au Château Frontenac. Il me parlait de choses et d'autres, de la politique, du Québec. Il voulait même faire un film sur le Québec", a poursuivi le professeur Hambleton, qui a reconnu que Herrmann lui avait une fois demandé de se trouver un emploi au gouvernement fédéral. "J'avais des doutes sur lui."

Quand les enquêteurs de la GRC ont interrogé M. Hambleton, l'automne dernier, ils lui ont présenté un "vidéo" de Herrmann. "Je leur ai dit que je le connaissais. Si j'avais dénoncé Herrmann, je n'au-

rais probablement pas de problèmes, maintenant", a échappé le professeur, qui refusait constamment, hier, toute entrevue filmée avec le représentant de Radio-Canada.

M. Hambleton, qui s'est fait saisir divers documents par la GRC, en novembre dernier, estime que cette histoire d'espionnage nuit considérablement à sa carrière de professeur ainsi qu'à la renommée de l'université Laval.

Le professeur Hambleton reconnaît par contre qu'il a joué avec le feu. "De prime abord, ça paraît compromettant", dit-il lorsqu'on lui parle du papier spécial à écriture invisible. "Mais j'ai la conscience tranquille."

Il ajoute que cette affaire affecte énormément ses trois enfants et sa femme à Ottawa, ainsi que sa mère, âgée de 90 ans, et qui est malade.

Pour le OUI

Le professeur Hambleton croit qu'un OUI au référendum du printemps prochain aiderait grandement le Québec.

"Je crois que ce serait une bonne chose pour le Québec. Si les Québécois votent OUI, le pouvoir de négociation sera plus fort pour le Québec", a répondu M. Hambleton aux questions du SOLEIL.

M. Hambleton, qui est profes-

seur en économie politique à l'université Laval depuis 1964, dit préférer le Québec à Ottawa, même si sa femme et ses trois enfants vivent toujours dans la capitale fédérale.

Le professeur Hugh George Hambleton, âgé de 57 ans, détient deux doctorats en économie, possède deux citoyennetés (britannique et canadienne) et parle couramment trois langues (français, anglais et espagnol); il comprend un peu l'arabe.

Il a fait partie des services spéciaux français en Afrique du Nord, en 1943-44. Au cours des deux années suivantes, il a fait partie de la résistance française en Alsace. En 1945-46, il était avec le Service des renseignements canadien en Allemagne occupée. Puis il a travaillé avec la section économique de l'OTAN, de 1956 à 1961, se rendant en missions spéciales à Bruxelles et à Berlin. Il était à l'Office national du film, en 1950-51.

Tout en enseignant à l'université Laval, M. Hambleton a été conseiller économique du gouvernement péruvien en 1971, a dirigé un programme d'évaluation à Haïti de 1973 à 1975 et a été président de l'Association canadienne des études latino-américaines, de 1971 à 1973.

Actuellement, M. Hambleton donne deux cours à Laval: "L'économie de l'Afrique" et "Séminaire sur l'économie politique".

l'imper souple et léger



Coupé dans un mélange de polyester et coton doublé nylon, petit col avec patte d'attache, emmanchures raglan, boutonnage simple sous patte, poches biaisées, patte de resserrage aux poignets, ceinturé. Coquille d'oeuf, noir. Du 36 au 44. \$85.

la maison
simons
place de l'hôtel de ville / place sainte foy

Pétition pour avoir Roy dans Frontenac

par Léonce GAUDREAU

S'il n'en tient qu'à l'organisation créditiste de la circonscription de Frontenac, Fabien Roy sera candidat à l'élection du 24 mars.

Quelque 3.000 personnes ont signé une pétition réclamant sa candidature et les sondages téléphoniques faits dans le comté indi-

quaient que ses chances d'élections seraient bonnes.

C'est donc dire qu'à la suite de consultations et de sondes, l'organisation créditiste locale a l'intention de demander formellement au chef de file du Crédit social d'être candidat. Une délégation dirigée par M. Jean-Louis Poulin, le nouveau pré-

sident du Crédit social de Frontenac, doit en effet rencontrer M. Roy samedi matin pour lui faire part de ces consultations.

Rentrant d'une brève vacance dans le Sud à la suite de sa défaite inattendue dans Beauce le 18 février dernier, M. Fabien Roy présidera en fin de semaine à Québec

une réunion de son parti dans le but de faire le bilan de cette dernière campagne qui a éliminé toute sa représentation à la Chambre des communes.

La tenue de cette élection complémentaire dans Frontenac est provoquée par la mort subite du candidat créditiste Nelson Lessard.

L'élection de M. Roy soulagerait ce parti, dont la caisse a été asséchée par deux élections successives, du fardeau de devoir assumer le paiement d'un salaire à son chef.

Dans Frontenac, on souligne comme le faisait hier au SOLEIL l'ancien président du comté, M. Réal Blais de Thetford Mines, que

M. Roy ne se sentirait pas étranger dans cette circonscription, puisqu'il a au moins trois municipalités (St-Evariste, Guadeloupe et Courcelles) sont rattachées, au niveau provincial, à l'ancienne circonscription de M. Roy (Beauce-Sud), sans compter East Broughton qui a déjà été compris dans l'ancienne circonscription provinciale de Beauce.



Chats "ressuscités"

Lynn Bradley, une technicienne médicale de Boston, donne la respiration bouche-à-bouche à l'un de ses chats après qu'un incendie eut éclaté à son domicile. Les chats à gauche sont morts même si on leur a fourni de l'oxygène. Cependant, quatre chats ont été sauvés par ces opérations de secours.

Kennedy reste dans la course grâce à son gain dans le Massachusetts

(D'après AFP, AP et UPI) — Les électeurs du Massachusetts et du Vermont ont une nouvelle fois bouleversé hier les données de la course à la Maison-Blanche en faisant sortir de l'ombre un candidat presque inconnu, le représentant de l'Illinois John Anderson, et en donnant au sénateur Edward Kennedy sa première victoire sur le président sortant Jimmy Carter.

John Anderson, candidat à l'investiture républicaine, a failli remporter la victoire dans ces deux états de la Nouvelle-Angleterre. Dans le Massachusetts, il est à égalité (31 pour 100) avec l'ancien diplomate et directeur de la CIA, M. George Bush, alors que dans le Vermont, état politiquement moins important, il cède de peu la première place à l'ancien gouverneur de la Californie, M. Ronald Reagan (31 pour 100 contre 30 pour 100). Reagan et Bush s'étaient adjugés jusqu'ici à tour de rôle les précédentes consultations entre les nombreux candidats républicains et avaient, de ce fait, transformé en duel la compétition pour l'investiture.

Toutefois, M. Anderson a un peu plus de 1.000 voix de moins que M. Bush dans le Massachusetts et obtient ainsi 13 délégués contre les 14 de M. Bush. M. Reagan avec 29 pour 100 des voix obtient le troisième rang et aussi 13 délégués.

Pour parvenir à leur niveau, M. Anderson a mené avec peu de moyens une campagne discrète dans laquelle il a défendu un programme essentiellement libéral. Les sondages effectués après le vote montrent qu'il a surtout trouvé des voix chez les électeurs sans obédience politique et peut-être même chez quelques électeurs démocrates déçus.



John ANDERSON UPI

"Nous avons essayé de faire d'abord campagne sur des idées, devait-il déclarer. Nous repartons avec le même message dans tout le pays."

Kennedy

Du côté démocrate, le sénateur Edward Kennedy, vainqueur dans l'état du Massachusetts, (66 pour 100 contre 29 pour 100 à Carter) a remporté la victoire qu'il lui fallait pour demeurer dans la course à l'investiture. Toutefois, même si ce triomphe relève le moral, il ne contribuera pas à solutionner les difficultés financières et de personnel que connaît la campagne Kennedy, passablement mal en point.

Le président Carter compte

\$15.00
Prix hors saison.
AUBERGE DU BOUL. LAURIER
3125, boul. Laurier, Ste-Foy, Qué.
653-7221

sur une bonne organisation dans les Etats du Sud et pourrait y remporter une série de victoires avant de s'engager dans les importantes primaires des Etats de New York et de l'Illinois, plus tard ce mois-ci. "Si notre candidature signifie quelque chose, et elle veut dire beaucoup après les événements de ce soir, c'est que le peuple américain comprend que le problème numéro un de notre pays est la restauration de notre économie et que les Américains ne toléreront pas un taux d'inflation de 20 pour 100 et des taux d'intérêt de 17 pour 100", a dit le sénateur Kennedy.

De la Maison-Blanche, le président Carter a félicité M. Kennedy pour sa victoire dans le Massachusetts. Il a aussi ajouté que sa performance dans le Vermont, dans la proportion de trois délégués contre un, était meilleure que ce qu'il avait prévu.

La campagne se déplace maintenant vers les Etats du Sud alors que le président Carter est largement favori chez les démocrates tandis que du côté républicain l'horizon est plus embrouillé; Reagan en est toutefois le favori.

Les Etats de la Caroline du Sud, de la Georgie, de la Floride et de l'Alabama feront les frais des prochaines campagnes.

Délégués

Avec sa victoire dans le Massachusetts, le sénateur Kennedy a ajouté 77 délégués et il en a maintenant un total de 111 contre les 83 du président Carter, après les primaires de quatre Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Chez les républicains, George Bush a un total de 36 délégués, contre 35 pour Ronald Reagan et 15 pour John Anderson.

Désillusionné par le PQ

Victor-Lévy Beaulieu ferme les portes de sa maison d'édition

par Régis TREMBLAY

A l'heure où la plupart des éditeurs québécois se rabattent sur les livres de bricolage, de cuisine ou autre, l'une de nos dernières maisons d'édition à publier de la littérature, "Victor-Lévy Beaulieu Editeur" a fermé ses portes laissant en plan une foule de nos bons romanciers, poètes et essayistes.

Victor-Lévy Beaulieu, la "baleine" qui voulait publier tous les petits Jonas de notre littérature, comme le disait le romancier Jacques Godbout, est à sec financièrement.

Après avoir investi \$20.000 de sa poche l'an dernier (l'argent qu'il fait avec la série télévisée "Race de monde"), après avoir attendu en vain depuis sept mois les \$70.000 que lui avait promis par écrit Denis Vaugeois, ministre des affaires culturelles, Beaulieu n'est pas en faillite, mais il doit s'avouer vaincu. Tout comme les élections Parti pris, il n'y a pas longtemps.

Déçu par le PQ

Huit ouvrages déjà imprimés resteront empilés chez l'imprimeur, et les quelque 30 livres que VLB s'appropriait à publier cette année ne sortiront pas. Depuis ses débuts, en 1976, il a assumé la publication d'une centaine d'ouvrages.

Est-ce une tactique pour obtenir enfin les \$70.000 promis? Beaulieu a répondu que non. "Je n'entretiens plus d'illusions, face à ce gouvernement qui promettait d'être plus éveillée culturellement que le précédent."

On ne sent aucune volonté politique de faire quoi que ce soit pour l'édition, cet aspect crucial de notre souveraineté culturelle."

Victor-Lévy Beaulieu ne mâche pas ses mots. Il semble réellement

déçu de la "race de monde" péquiste. Déçu, quand il me rapporte un récent accrochage avec Vaugeois, au sujet de la réédition du "Ciel de Québec", le classique de Jacques Ferron. "On m'a répondu qu'on ne subventionnait plus les rééditions, à moins que l'auteur ne soit mort!"

Fétiches

Et il continue... "La politique culturelle du gouvernement Lésvesque se limite à payer pour des fétiches, pour le "patrimoine", pour ce qui est voyant, mais quand il s'agit de la culture qui s'inscrit dans le quotidien..."

"Dans un petit pays comme le Québec, où l'édition littéraire peut difficilement être rentable, on ne peut pas se passer de subventions. Le Parti québécois devrait comprendre cela."



Le Soleil, photo François Brunelle
Victor-Lévy BEAULIEU

Les 800 cols-bleus de Québec vont "pelleter"

par Denis ANGERS

Les quelque dix centimètres de neige, qui s'abattent présentement sur la capitale provinciale, n'auront de toute évidence pas servi de prétexte aux 800 employés manuels de Québec pour déclencher un débrayage, à l'appui de leurs revendications collectives.

Ce matin encore, les cols-bleus de la municipalité se sont présentés au travail pendant que, selon une source municipale, se poursuivaient les négociations entre leurs représentants et ceux de la ville. Ces négociations, qui ont débuté au début de novembre 1979,

visent au renouvellement de l'entente collective de travail liant ces syndicats affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à l'administration locale. Actuellement, elles achoppent essentiellement sur les clauses monétaires, les cols-bleus tenant à une augmentation globale de 12 pour 100 en un an.

A l'hôtel de ville de la capitale, on s'étonnait d'ailleurs des rumeurs entourant la possibilité de grève spontanée des cols-bleus puisque, y en avait-on, la ville n'a pas encore reçu l'avis obligatoire de huit jours qui doit précéder un tel recours au débrayage. Et ce, importante précipitation de neige ou pas.

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que bœuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIF de SURLONGE
Dessossé, complet
lb **2.89**

A PRIX SPECIAL BOEUF HACHE
Mi-maigre lb **1.79**

LAPINS
Le meilleur choix lb **2.19**

CRETONS MAISON
Apprêtés selon la tradition
Contenant de 2 lb **3.59**

- Commandes téléphoniques exécutées avec soin, du lundi au vendredi
- Stationnement pour notre clientèle à côté du magasin
- Nous vous offrons un vaste choix de jambons et bacon préparés à la mode d'aujourd'hui.

BACON
Econome, tranché sans ossements.
Fabrication maison.
Emballage 1/2 lb **.55**

SAUCISSE
Lard et bœuf
Emballage de 1 lb **1.29**

EPAULE FUMÉE
(Genre picnic)
A prix spécial **.99**

SPECIAL JAMBON CUIT
Tranché lb **2.29**

LUNDI au JEUDI de 8:30 à 5:30 - VEN. de 8:30 à 9:00 - SAM. de 8:30 à 17:00
Carrier & Poulet
345, RUE DU PONT, QUE.
BOEUF DE L'OUEST

POULE A BOUILLIR
Congelée, éviscérée Canada, catégorie "utilité", 5 à 6 lb lb **.89**

DELICIEUX BOUDIN MAISON
lb **.89**

POULET FRAIS
Eviscéré Canada catégorie A 3 1/2 à 4 lb lb **1.09**

CUISSES DE POULET
Congelées boîte de 10 lb **.87**

Tél.: **522-5291**
GRAS ET SEC

EXTRA • EXTRA • EXTRA

BAS PRIX

16⁸⁰ 19⁸⁰ 24⁸⁰ et plus

COLLECTION 1980. SANDALES, SOULIERS, BOURSES ET BOTTES

AU

SALON ITALIEN

AUJOURD'HUI
Voyez le cahier publicitaire de:

SEARS

inséré dans cette édition

les CHARCUTERIES

JAMBONS

Maître

Y GOÛTER,
C'EST LES AIMER!

québec et sa banlieue Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte

Budget de Beauport: le maire Bédard reproche à la Ligue des citoyens d'utiliser des chiffres erronés

par GÉRALD OUELLET

Suite à une conférence de presse que tenait le 14 février dernier, le comité des finances de la Ligue des citoyens des Chutes de Beauport demandait à la ville de limiter la progression de ses dettes et de ses dépenses en 1980 à un maximum de 10,5 pour 100, le maire Marcel Bédard a déclaré au cours de l'assemblée régulière du conseil municipal de lundi soir qu'il trouve malheureux qu'un organisme qui se veut responsable comme la ligue interprète certaines données du budget de la ville d'une façon tendancieuse et donne de mauvais renseignements à la popula-

tion. Selon lui, le résultat de telles actions sème la confusion chez les citoyens et cherche à discriminer les membres du conseil.

Le maire reproche à la ligue d'avoir utilisé des chiffres erronés et des commentaires inexacts relativement à l'information de la ville sur la réforme fiscale municipale 1980 dans le dépliant qu'elle faisait parvenir aux contribuables en même temps que le compte de taxe provisoire. Il reproche la mauvaise interprétation que la ligue donne au budget de la ville pour 1980 et de l'évolution de la dette à long terme.

Selon M. Bédard, tous les éléments

majeurs de cette réforme fiscale étaient connus au moment de la rédaction de ce dépliant. Après la sanction de la loi 57, aucun de ces éléments n'a été modifié. Le maire précise que le dépliant fut envoyé après l'adoption de la loi 57.

Pourquoi écrire qu'à l'époque de la rédaction, les renseignements disponibles sur la réforme fiscale n'avaient pas la précision qu'ils ont aujourd'hui? Le maire ajoute: "Pourquoi affirmer que les informations publiées étaient incomplètes? Pourquoi indiquer que ce bulletin d'information n'avait pas pour but de bien renseigner les citoyens, mais de leur faire oublier l'augmentation des dettes et des dépenses de la ville?"

Le budget de 1980

Pour ce qui est de limiter la progression des dettes et des dépenses

de la ville de Beauport en 1980 à un maximum de 10,5 pour 100, le maire Bédard déclare qu'il aimerait bien connaître sur quels critères se base la ligue pour fixer un tel taux, en plus d'affirmer qu'une telle augmentation est raisonnable? Est-ce sur l'indice des prix à la consommation? Le coût de l'énergie? Le coût des salaires des employés? M. Bédard tient quand même à souligner que l'augmentation annuelle moyenne pour les dépenses d'opération de la ville entre 1976 à 1979 s'élève à 18,1 pour 100. Pour cette même période, l'augmentation annuelle moyenne de la taxe foncière générale s'élève à 10,1 pour 100.

Selon M. Bédard, il faut faire une différence entre l'augmentation des dépenses totales et l'augmentation de la taxe foncière générale. La ligue a oublié de mentionner selon lui que l'augmentation de 25,8 pour 100, sur la

taxe foncière générale qui se reflète en une augmentation de 18 pour 100 sur le total des taxes municipales de 1980 par rapport à 1979.

L'évolution de la dette

D'après le maire, dans son analyse financière sur la dette à long terme et le service de la dette de la ville, la ligue a montré des tableaux qui faussent la situation financière de la ville. Elle indique que le service de la dette par rapport aux dépenses totales passe de 22 pour 100 en 1977 à 32 pour 100 en 1980.

M. Bédard précise qu'en premier lieu, tous les chiffres cités dans le tableau par la ligue quant à la dette à long terme, au service de la dette et aux dépenses totales sont faux. Il demande pourquoi la Ligue n'a pas indiqué les bons chiffres, si ces erreurs sont dues à une mauvaise trans-

cription des données, à une mauvaise connaissance des données comptables ou simplement à la mauvaise foi des gens, et pourquoi ne pas avoir indiqué le service de la dette pour 1976?

Le maire mentionne que le service de la dette par rapport aux dépenses totales s'élevait à 27,6 pour 100 en 1976 comparativement à 29 pour 100 en 1979. Avec ces chiffres, la situation financière de la ville apparaît bien différemment.

Enfin, il précise que la ville de Beauport a toujours voulu collaborer avec les différents organismes et citoyens pour leur fournir l'information de base. La ville continuera à le faire car elle juge que la population a le droit d'être bien renseignée. Cependant, elle ne tolérera jamais que des citoyens ou des organismes interprètent des données ou des faits pour induire la population en erreur.

Les piscines extérieures de Beauport pourraient ne pas ouvrir l'été prochain

par GÉRALD OUELLET

Les piscines extérieures de la ville de Beauport pourraient ne pas "ouvrir" l'été prochain, si le Service de la protection de l'environnement (SPE) maintient ses exigences actuelles. En effet, il en coûterait à la ville \$1.168.500 pour se conformer aux exigences du SPE. Pour le moment, le service municipal des loisirs et parcs étudie avec les représentants du SPE un programme d'immobilisation prévoyant alors des étapes pour réaliser les travaux exigés. Après quoi, le conseil prendra une décision dans les prochaines semaines.

Comme le laissait entendre le maire Marcel Bédard lors de l'assemblée régulière du conseil lundi soir, il n'est pas question pour le moment d'envisager des investissements de l'ordre de \$1.168.500 pour des travaux d'amélioration aux quelque 10 piscines extérieures que possède la ville dans ses différents parcs récréatifs. Le maire espère qu'à la suite de la dernière rencontre entre les autorités du SPE et les représentants du service des loisirs et parcs de la ville, on en viendra à un compromis acceptable pour les deux parties dans le dossier.

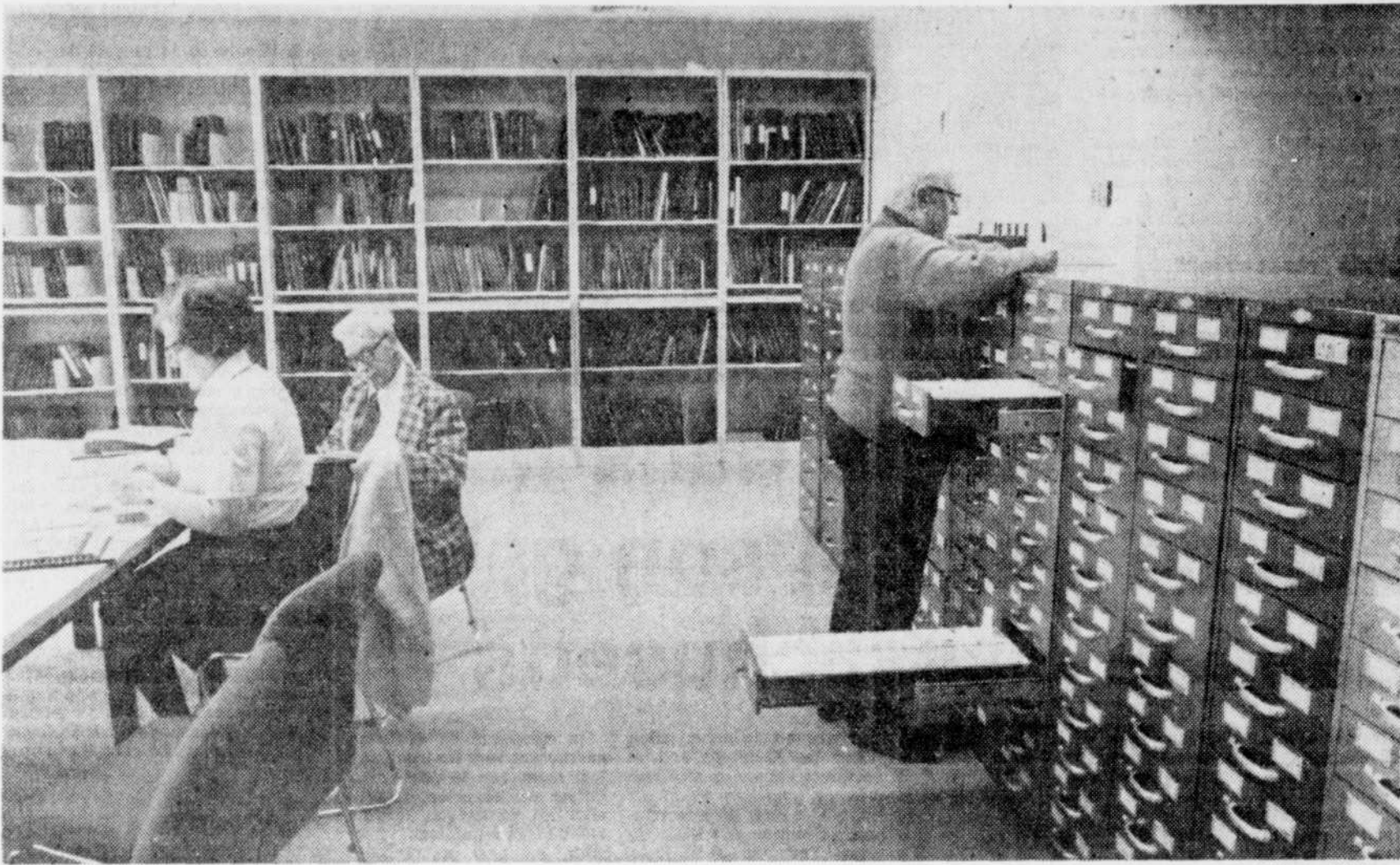
Dans un rapport très technique de la part du SPE concernant les travaux à apporter aux différentes piscines extérieures de la ville, on remarque des recommandations, par exemple, pour la piscine Montmorency on demande que la promenade soit réparée

de manière à ce que le drainage ne s'écoule pas par le bassin, on mentionne que certains écoulements ne fonctionnaient pas donnant ainsi une mauvaise recirculation de l'eau.

Pour la piscine de Courville, on demande des modifications aux installations sanitaires et aux douches; le revêtement de la promenade doit être constitué exclusivement de béton, de pierre cimentée ou de céramique, être imperméable non poreux, non absorbant, non fibreux et ne pas être susceptible de retenir l'eau.

Dans le secteur de Villeneuve, on demande l'installation de deux chlorateurs automatiques, un à la piscine et un autre à la pataugeoire et la réparation des promenades tout autour des deux bassins. À la piscine Fargy, on a constaté que les écoulements qui servent à l'écumage de la nappe d'eau étaient complètement hors d'usage. Il est essentiel d'effectuer des travaux majeurs sur ces bassins, si la ville préconise d'en faire la réouverture pour la prochaine saison.

En résumé, la ville escompte qu'une entente puisse intervenir entre le SPE et son service des loisirs et parcs pour permettre l'utilisation des piscines extérieures municipales pour la saison prochaine, tout en donnant une protection normale aux utilisateurs de ce service, en particulier les jeunes qui seront appelés à fréquenter les parcs pendant la prochaine saison estivale de 1980.



Le Soleil, Jean Vallières

Les archives nationales

Les archives nationales ont officiellement ouvert leurs portes permettant à bon nombre de chercheurs et d'étudiants d'aller consulter de vieux bouquins et de précieux documents. Les adeptes de la généalogie furent notamment les premiers à en franchir les portes. La direction des archives nationales se félicite de l'engouement manifesté par les Québécois, ces derniers jours. Elles occupent les quatre planchers qui ont été aménagés dans la nef de l'ancienne église universitaire, à Sainte-Foy. Les tables de travail et les rayons de bibliothèque ont été placés avec goût sous les arcades romanes de l'ancien temple, qui constituait, en même temps, la "chapelle" du Grand Séminaire.

La population serait fixée en mai sur le stade intermunicipal au nord de Québec

par GILLES OUELLET

La population de six municipalités situées au nord de Québec devrait savoir, dans le courant du mois de mai, si le projet de stade intermunicipal discuté depuis quelque temps pour cette région a vraiment des chances d'être réalisé.

M. Pierre Rhéaume, conseiller à Lac-Beauport et président du comité de travail chargé de préparer un dossier technique sur ce stade, a expliqué que les conseils de Saint-Émile et de Lac-Beauport ont déjà donné leur accord alors que les conseils de Lac-Saint-Charles, Lac-Delage et Charlesbourg s'engageraient plus tard.

Les membres du comité, surtout des représentants des services municipaux des loisirs, contacteront bientôt les autorités municipales de l'arrière-pays pour "exposer" le projet et décrocher des appuis fermes.

M. Rhéaume a dit remarquer qu'un consensus existe pratiquement partout en faveur du projet mais que les dirigeants municipaux hésitent à s'engager en raison de la réforme fiscale appliquée cette année. "Les autorités municipales préparent leurs prévisions budgétaires et ignorent encore quelles seraient leurs disponibilités financières pour un pareil projet", a dit M. Rhéaume.

Les membres du comité ont soumis l'idée d'un stade intermunicipal au député de Charlesbourg et ministre des Transports, M. Denis de Belval, et lui ont demandé de voir si des subventions étaient disponibles pour un tel projet. Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, sera aussi approché pour tenter d'obtenir une aide gouvernementale.

Quoi qu'il en soit, une décision finale devrait être prise en mai afin de savoir ce que l'on fait avec cela", disait M. Rhéaume, ces jours derniers.

Deux glaces

Pour le moment, il est question de construire un stade à deux glaces, dont une serait utilisée exclusivement par Charlesbourg (surtout le secteur Notre-Dame-des-Laurentides), et l'autre glace pour les autres municipalités participantes.

Cet amphithéâtre d'une capacité projetée de 800 sièges coûterait, selon une évaluation sommaire, \$1,8 million, sans compter le coût du terrain.

Les membres du comité ont déjà rencontré les dirigeants de la Commission scolaire régionale Jean-Talon pour exposer le projet et pour demander qu'un terrain situé

à proximité de l'école polyvalente Jean-Talon, à Notre-Dame-de-Laurentides, soit cédé pour ce stade; la région n'a pas donné de réponse finale.

Pour M. Rhéaume, ce nouveau stade devrait être administré par une corporation intermunicipale, assurant une représentation des quelque 40.000 personnes vivant dans ce secteur.

Rappelons que c'est au mois d'août dernier qu'une première rencontre de maires, de conseillers et de responsables de loisirs, s'est tenue pour discuter de l'opportunité de construire une arène régionale au nord de Québec. Un consensus s'est dégagé en faveur d'un projet et un comité a été chargé de voir de plus près les problèmes de la réalisation, après s'être penché sur les coûts et les sources de subventions.

Les municipalités du secteur avaient exposé leurs besoins avant de se montrer favorables au projet. Les patinoires extérieures existantes ne suffisent plus aux demandes et des municipalités, dont Saint-Émile, louent 11 heures par semaine au Patinodrome et au PEPS pour son programme de hockey, puis Lac-Beauport loue pour sa part cinq heures de glace en dehors de la municipalité.

LE SOLEIL à MONTRÉAL

POUR LES QUÉBÉCOIS EN SEJOUR DANS LA METROPOLE ET LES MONTRÉALAIS CURIEUX DE LEUR CAPITALE...

EN VENTE TOUS LES JOURS CHEZ LES DEPOSITAIRES SUIVANTS:

Les Entreprises de Terminus Macy Ltée
1621, rue Bern
Montréal (Québec)

Station Métro
Bern-Dumontigny nord
Montréal, Qué.

Station Métro
Bern-Dumontigny sud
Montréal (Québec)

Varimac Inc.
826, Ste-Catherine est
Montréal (Québec)

Station Métro
Beaudry
Montréal (Québec)

Tabagie Malson N. R. C.
Edifice Radio-Canada
1400, Dorchester est
Montréal (Québec)

Le Monde Enr.
1353, Dorchester est
Montréal (Québec)

Kiosque à Journaux
Coin Papineau-Catherine
Montréal (Québec)

Hydro-Québec
75, Dorchester ouest
Montréal (Québec)

Albert's News Stand
131, St-Jacques ouest
Montréal (Québec)

K.P.M. Tobacco Shop
276, St-Jacques ouest
Montréal (Québec)

Tabatière Cabry Inc.
150, Ste-Catherine ouest
Montréal (Québec)

Multimag
1570, boul. Maisonneuve ouest
Montréal (Québec)

Atlantic Tob. Gift Shops
1438, Ste-Catherine ouest
Montréal 107, (Québec)

Metropolitan News Agency
1428, Peel Street
Montréal (Québec)

Le Camelot
1191, Carré Philippe
Montréal (Québec)

Hôtel Le Reine Elisabeth
Boul. Dorchester
Montréal (Québec)

Métro-Mag
Placez Alexis-Nion
1500, Atwater
Montréal (Québec)

Métro Atwater Macha Inc.
Montréal, (Québec)

International News
2197, Ste-Catherine ouest
Montréal (Québec)

Au Bazar
1529, Ste-Catherine ouest
Montréal (Québec)

Tabagie Pharmont
406, Mont-Royal est
Montréal (Québec)

Caron Librairie
251, Ste-Catherine est
Montréal (Québec)

United Cigar Store
2, Ste-Catherine est
Montréal (Québec)

Tabagie du Cercle
3585, Bern 100
Montréal (Québec)

Variétés Louise
Edifice Chemin
1030, rue Charrier
Montréal (Québec)

Bazar St-Denis Inc.
3634, rue St-Denis
Montréal (Québec)

Pan
3575, Park Avenue
Placez la Cité
Montréal (Québec)

Librairie Perrault
4485, St-Denis
Montréal (Québec)

Kiosque Royal
406, Mont-Royal est
Montréal (Québec)

Dépanatèque
425, Mont-Royal est
Montréal (Québec)

Tabagie du Coin
1800, Mont-Royal est
Montréal (Québec)

Métro Jean-Talon
522, Jean-Talon est
Montréal (Québec)

Tabagie Couche-Tard
410, Cremazie est
Montréal (Québec)

Métro Henri-Bourassa
590, Henri-Bourassa est
Montréal (Québec)

Tabagie au Coin du Tabac
503, Henri-Bourassa est
Montréal (Québec)

Antoine Le Traiteur
Gare Winick
rue Lagacière
Montréal (Québec)



Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Cap-Rouge

Service de garderie scolaire: l'initiative de l'école St-Thomas d'Aquin a suscité cinq projets à Ste-Foy

par Marie CAQUETTE

Pour tenter de répondre aux besoins de garde des parents ayant des enfants d'âge scolaire et en ayant à l'idée d'apporter une pierre à l'effort de revalorisation de l'école publique face à l'école privée, l'école primaire Saint-Thomas-d'Aquin, à Sainte-Foy, offre depuis septembre dernier un service de garderie scolaire aux enfants de cinq à dix ans.

En l'espace d'une année, l'initiative de Saint-Thomas-d'Aquin a suscité énormément d'intérêt auprès des comités d'école de diverses institutions publiques. Cinq projets sur le seul territoire de Sainte-Foy sont en marche dans autant d'écoles: deux garderies ouvrent déjà à l'école Du Buisson, de Sillery, et à l'école Ressources, de Sainte-Foy.

La possibilité d'implanter des garderies dans les écoles primaires génère donc un intérêt indéniable chez les parents et au sein des comités d'école qui sont la plupart du temps les catalyseurs et les pilotes de tels projets.

La garderie de Saint-Thomas-d'Aquin est fréquentée régulièrement par une vingtaine d'enfants qui y prennent leur dîner et y passent l'après-midi ou la fin de l'après-midi, selon qu'ils fréquentent la maternelle ou les premières années du primaire. L'heure du dîner réunit habituellement un plus grand nombre d'enfants encore, puisque la garderie remplace en quelque sorte la "surveillance" que fournissait autrefois l'école et que la commission scolaire a aboli en septembre dernier.

Le Porte-plume

Les promoteurs du projet en sont fiers. LE SOLEIL rencontrait hier quelques membres du conseil d'administration de la garderie "Le Porte-plume" qui sont aussi membres du comité d'école de Saint-Thomas-d'Aquin: Jean Bernier est président du conseil d'administration du Porte-

plume et du comité d'école, Claire Lamontagne est vice-présidente du conseil et membre du comité d'école et Charlotte Gaudreau est secrétaire-trésorière du conseil et membre elle

aussi du comité d'école.

L'étincelle de départ a été fournie par Claire Lamontagne dont les deux enfants fréquentent actuellement la

garderie. Le comité d'école a repris le flambeau en naviguant rapidement entre les autorisations administratives nécessaires obtint la permission d'ouvrir la garderie le 18 juin dernier, six

mois après la mise en marche du projet. Une vraie gageure.

Mêmes services qu'au privé

"Il y avait un besoin pour ce type de service, rappelle Jean Bernier, ainsi qu'une étude de besoin l'a prouvé. Mais nous faisons aussi l'hypothèse qu'un tel service offert par l'école publique pourrait inciter des parents à faire le choix du public plutôt que du privé. Le choix d'une école privée n'est pas seulement dicté par des raisons d'ordre idéologique, pédagogique ou autre, mais par l'offre de services pratiques tel le dîner à l'école et la garderie après l'école."

La garderie Porte-plume a obtenu \$3.000 du ministère de l'Éducation pour l'aménagement des lieux et l'achat de mobilier et jeux. "Nous avons été le premier groupe de parents de la région de Québec à profiter du programme d'aide aux garderies scolaires", raconte M. Bernier. Cette subvention ne couvre pas cependant les salaires du personnel défrayés à même la cotisation d'un dollar l'heure (\$7 maximum par jour) exigée des parents.

Pas de subventions aux parents

Les subventions aux parents accordées par le ministère des Affaires sociales pour les enfants qui fréquentent des garderies en dehors des écoles n'existent pas pour les parents dont les enfants fréquentent la garderie scolaire. "Même si leur revenu les qualifierait pour une subvention", précise Claire Lamontagne.

"Des enfants fréquenteront la maternelle privée plutôt que celle du public pour cette raison, poursuit-elle, même si à Saint-Thomas les enfants ont accès à la bibliothèque, au gymnase et à la grande cour de l'école pour les jeux extérieurs."

Besoin d'harmonisation des politiques

Ce qui fait aussi "mal au cœur" aux parents de Saint-Thomas-d'Aquin, c'est l'absence de cohérence entre les politiques scolaires. D'un côté, résu-

me-t-on, on encourage les parents à s'équiper de garderie, à offrir un service plus complet et de l'autre on ne tient pas compte de ce service quand vient le temps de redistribuer la clientèle sur le territoire et d'ouvrir de nouvelles classes.

"Nous n'avons qu'une maternelle: nous pourrions en avoir deux et accommoder plus de parents avec la garderie. Les demandes venant de l'extérieur de la paroisse sont relativement nombreuses et il n'est peut-être pas rationnel que chacune des 19 écoles primaires mettent ce service de garderie sur pied pour accommoder sa clientèle", estime Jean Bernier.

Actuellement, les inscriptions à la garderie sont limitées du fait qu'il n'existe qu'une maternelle de 22 places à Saint-Thomas-d'Aquin. En 1979, les "surplus" de la maternelle de Saint-Thomas ont été dirigés vers l'école Nérée-Tremblay qui n'offrait pas de garderie.

"La présence d'une garderie n'est pas considérée comme un facteur important dans le plan d'équilibre des classes du service de l'organisation scolaire. Ce n'est pas mauvaise volonté mais plutôt méconnaissance de certaines réalités."

On en saura plus long toutefois sur l'importance d'un service de garderie pour maintenir ou augmenter la clientèle du public en septembre prochain, alors qu'un sous-comité du comité de parents, chargé d'une étude sur la désaffectation vis-à-vis l'école publique, rendra son rapport.

Rappelons que la garderie Le Porte-plume est administrée par une corporation sans but lucratif dont le conseil d'administration est composé majoritairement de parents, puis de membres du comité d'école et enfin du personnel de la garderie. La garderie offre aussi à partir de lundi prochain un service de repas chaud aux enfants. Elle est ouverte de 10h45 à 18h et sert aussi de halte-garderie occasionnelle pour les enfants de Saint-Thomas (ils n'ont pas besoin d'être inscrits pour l'année).



La garderie de l'école Saint-Thomas d'Aquin est un effort de revaloriser l'école publique.

Le Soleil, Reynald Lavoie

Budget 1980 Vanier veut un nouveau délai

par Denis ANGERS

S'estimant incapable de présenter son budget pour 1980 avant l'échéance prescrite, l'administration de Vanier a unanimement sollicité, hier, du ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, un nouveau délai d'un mois qui reporterait, du 31 mars au 30 avril, la date-limite pour l'adoption des prévisions budgétaires de la ville.

De soutenir le maire suppléant de Vanier, Robert Cardinal, "nous ne sommes tout simplement pas capables de préparer notre budget à bon escient, faute de renseignements suffisants". Ces renseignements manquant, a expliqué par ailleurs le greffier-gérant Roger Gauvin, "ce sont les montants finals que le gouvernement nous accorde dans le cadre de la réforme fiscale. Ce sont aussi les quote-parts exactes que devra verser Vanier aux organismes supramunicipaux, celle la Communauté urbaine de Québec et sa commission de transport."

Ces données inconnues — dans le

cas de la CTCUQ, elles ne seront adoptées que le 25 mars — rendent conséquemment presque impossible la présentation du budget, d'ici le 31 mars. C'est pourquoi, lors de sa rencontre ordinaire de cette semaine, le conseil de Vanier a réclamé ce nouveau délai du ministre Tardif, histoire de disposer de tous les éléments susceptibles d'influencer la teneur du compte de taxes pour 1980.

Si d'aventure le gouvernement ne se plait à la demande de la municipalité, celle-ci prévoit cependant boucher en vitesse l'étude de ses prévisions et soumettre à la population son budget lors d'une assemblée extraordinaire, à être convoquée possiblement pour le 31 mars au soir.

Glanures de conseil

Par ailleurs, d'apprendre LE SOLEIL, le projet d'aménagement d'un centre communautaire et administratif dans les locaux occupés par la firme Gaston Lévesque, rue Rousseau, serait actuellement compromis. Cher au dé-

pute du crû, Jean-François Bertrand, ce projet qui doterait Vanier d'équipements municipaux agrandis achoppe sur une question de prix. Lesdits locaux de la rue Rousseau, disponibles moyennant \$800.000 il y a deux ans, en coûteraient aujourd'hui pas moins de \$1,6 millions.

Devant une telle inflation du prix d'achat, le gouvernement et la municipalité envisagent maintenant aménager ce centre communautaire dans l'édifice de l'école Champagnat, une institution qui doit fermer ses portes faute d'élèves, à la fin de la présente année scolaire.

Vanier a également rendu public le montant de sa participation aux dépenses d'administration de l'office municipal d'habitation. A même un déficit d'exploitation se chiffant par \$362.927 en 1979, la municipalité écoperait d'une facture de \$33.602. Cette somme est cependant à peine supérieure aux revenus que perçoit Vanier de cet office, sous forme de taxes. L'an dernier en effet, ces taxes totalisaient \$30.241.

Grèves dans les mines d'amiante

Tout déblocage dépend de la Lake Asbestos

par Georges ANGERS

envoyé spécial du Soleil

THETFORD MINES — Pendant que les négociations pêtinent à l'Asbestos Corporation ainsi qu'à la mine Bell, où les 1.850 syndiqués sont en grève depuis lundi et dimanche respectivement, les pourparlers entrent aujourd'hui dans leur phase critique à la Lake Asbestos, de Black Lake, alors que seront abordées les clauses à incidence économique.

Les yeux sont en conséquence rivés sur la réponse que fera aujourd'hui la Lake Asbestos aux demandes syndicales; une réponse positive ou acceptable par les 600 travailleurs de la Lake Asbestos définirait un cadre général d'entente susceptible d'être accepté par les autres travailleurs des mines d'amiante de la région.

Une réponse jugée inacceptable par les syndiqués plongerait la région de l'amiante dans la paralysie la plus complète, puisque les travailleurs de la Lake Asbestos doivent se prononcer vendredi sur la grève.

Rejoint hier soir, le président du syndicat des travailleurs de la Lake Asbestos affilié aux Métallurgistes unis d'Amérique, M. André Brochu, a précisé au SOLEIL que les clauses normatives ainsi que celles relatives à la santé et à la sécurité au travail étaient réglées.

Le syndicat, selon M. Brochu, a obtenu une protection contre l'emploi par la compagnie de sous-traitants, l'une des principales questions en litige dans la présente ronde de négociation dans le secteur de l'amiante.

Au chapitre de la santé et de la sécurité au travail, M. Brochu a souligné que les travailleurs obtenaient l'application intégrale de la loi 17 plus certaines améliorations locales, notamment l'embauche d'un spécialiste de l'analyse de la qualité de l'environnement par la compagnie mais dont les rapports seront donnés au syndicat.

M. Brochu n'a évidemment pas voulu présumer de la réaction de la partie patronale aux revendications économiques des syndiqués, mais a évalué, hier soir, à 50-50 les chances d'en arriver à un règlement à la Lake Asbestos.

Pour M. Brochu, un règlement à Black Lake constituerait vraisemblablement le cadre d'un règlement dans l'ensemble de la région de l'amiante.

De toute évidence, c'est actuellement la négociation la plus avancée.

Rencontre lundi

A l'Asbestos Corporation où les quelque 1.400 travailleurs syndiqués de la production ont déclenché la grève lundi à minuit, les deux parties se sont rencontrées en présence du

conciliateur hier, mais cette rencontre n'a servi que de séance d'information pour le conciliateur, M. Jean des Trois Maisons, selon l'interprétation du président du syndicat des travailleurs de l'Asbestos affilié à la CSN, M. Oliva Lemay.

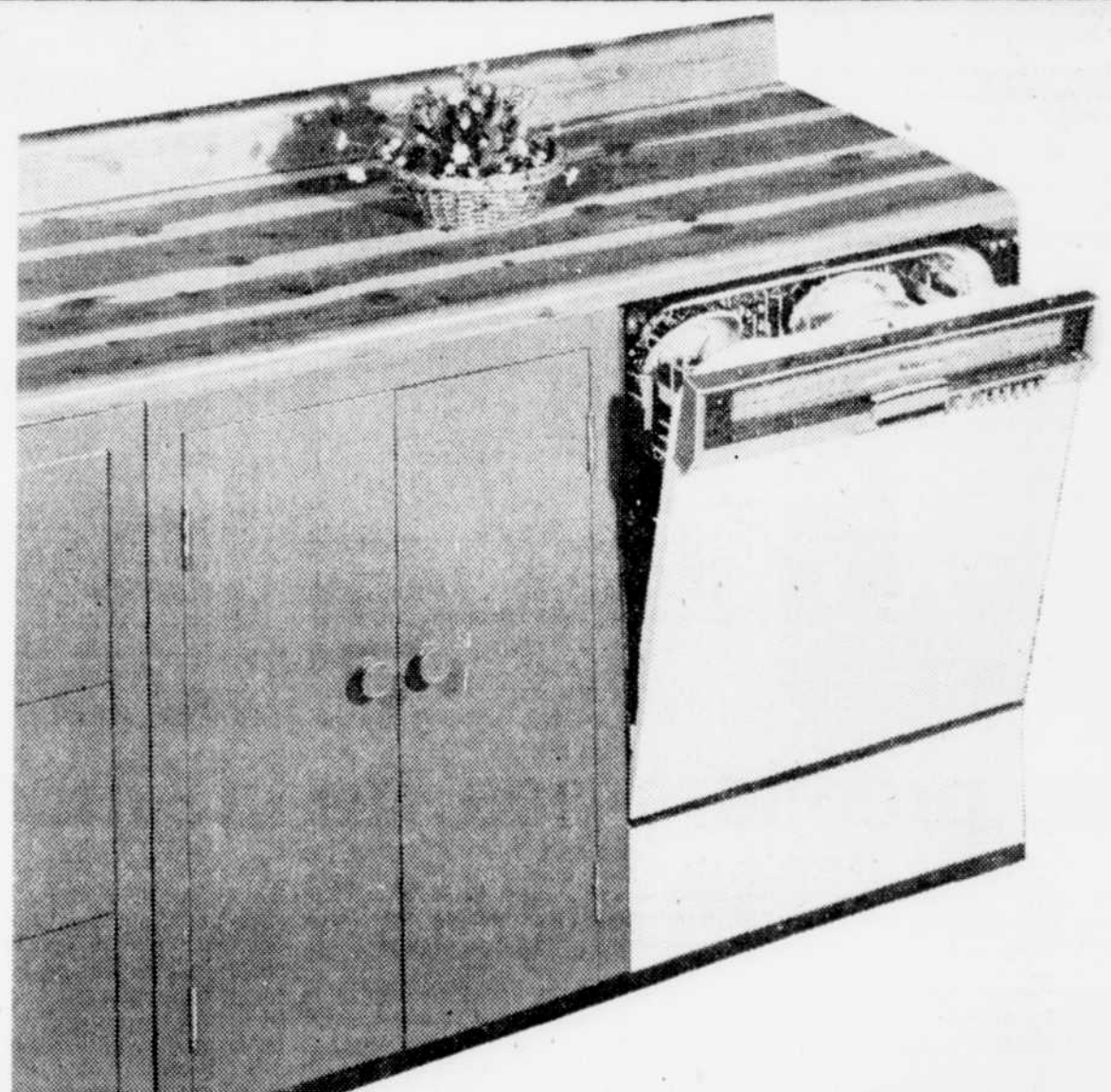
Même si elles se sont rencontrées dans l'avant-midi, les parties patronales et syndicales n'ont procédé pratiquement à aucun échange. La partie patronale n'a, notamment, pas répondu hier aux revendications économiques du syndicat.

Le conciliateur a cependant convoqué les deux parties à une nouvelle rencontre lundi prochain, ce qui élimine la possibilité d'un règlement rapide du conflit.

Du côté des quelque 450 grévistes de la mine Bell à Thetford, là non plus, rien n'a déblocé dans leur dossier hier, malgré une rencontre de négociation.

En conséquence, l'essentiel de la production minière dans la région de l'amiante est paralysé.

Cette paralysie survient, semble-t-il, à un bien mauvais moment puisque les finales des Jeux d'hiver du Québec se déroulent actuellement à Thetford Mines et les organisateurs avaient souhaité que cette manifestation sportive et culturelle donne de la région de l'amiante une image autre que celle d'une région strictement minière.



"KitchenAid" l'aide familiale

Les perfectionnements de KitchenAid avec tout nouvel économiseur d'énergie en font l'aide familiale par excellence. Cette nouveauté vous permet de baisser le chauffe-eau à 49°C (120°F) et d'obtenir la même vaisselle propre. L'eau de premier lavage et du dernier rinçage sera automatiquement chauffée à 66°C (150°F) seulement au cycle température hygiénique.

Modèle "Superba" à encastrer

794⁹⁵

Modèle KDS19 blanc.

Panneaux de couleur 10,00 en sus.

- Cycle trempage/récurage (nettoie marmites, poêlons, ustensiles)
- Lavage régulier (lavage et rinçage complets de charges variées modérément souillées)
- Lavage intensif pour les grosses charges très souillées
- Lavage léger — consomme 30% moins d'électricité que le lavage régulier
- Lavage rapide (nettoie des charges variées modérément souillées — pas de chauffe de l'eau et pas de séchage)
- Rinçage d'attente (rince et garde humide jusqu'à ce qu'une charge complète de vaisselle soit accumulée)
- Annulation (annule tout autre cycle, vide l'eau du lave-vaisselle et passe en position arrêt)
- Voyant lumineux "température hygiénique" indique qu'avant que l'eau ne commence à circuler, elle est chauffée à 66°C (150°F)
- Système de lavage à plusieurs niveaux
- Filtre d'acier inoxydable à action autonettoyante
- Cadre rigidifié en acier
- Cuve de lavage en porcelaine-sur-acier "TriDura" à l'épreuve de l'abrasion, des égratignures et des taches
- Distributeurs automatiques de détergent et d'agent de rinçage.

Non représenté: Modèle "Imperial" à encastrer.

3 cycles: trempage/récurage, lavage régulier, rinçage d'attente. Séparations réglables. Distributeur d'agent de rinçage. Voyant lumineux "température hygiénique". Protège-porcelaine exclusif. Modèle KDI-19W. 719⁹⁵

Non représenté: Modèle "Custom" avec cycle lavage régulier et rinçage d'attente, plus distributeur d'agent de rinçage, voyant lumineux, température hygiénique et protège-porcelaine exclusif. Modèle KDC-19W. 644⁹⁵

Venez ou téléphonez 653-9331. Utilisez votre carte-comptable Eaton. Eaton, Place Ste-Foy (256/9/556)



Utilisez votre carte-comptable Eaton

EATON

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint
Claude Beauchamp

Président et directeur général
Paul-A. Audet
Directeur de l'information
Claude Masson

Vice-président et trésorier
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition
Marcel Pélipin

Le débat s'amorce calmement

Il faut féliciter nos hommes politiques, le premier ministre René Lévesque et le chef de l'Opposition Claude Ryan en tête, de la modération et de la sérénité avec lesquelles ils ont amorcé à l'Assemblée nationale, hier, le débat sur la question référendaire.

La retenue des élus du peuple s'accordait tout à fait à la gravité du moment, gravité intensément vécue surtout par les péquistes. Pour eux, en effet, il s'agissait de l'aboutissement de plusieurs années de travail politique intense. Les députés du Parti québécois ont vécu cet instant tant espéré avec calme, sans l'enthousiasme ni l'euphorie qu'ils imaginaient sans doute au début de leurs fréquentations avec le peuple québécois. Heureux que le rendez-vous se réalise enfin, ils manifestaient néanmoins la joie tempérée de l' amoureux un peu las d'avoir attendu si longtemps l'être désiré. M. Lévesque a parlé, dans son discours sobre et dépouillé, de l'étrange sentiment d'inquiétude qui l'assaillait devant cette première expérience référendaire au Québec et l'angoisse inévitable à une heure aussi décisive.

Les chefs des autres partis ont respecté cet état d'âme du chef du gouvernement, le leader intermédiaire de l'Union nationale, M. Michel Le Moignan, qualifiant lui aussi l'événement d'histoire.

Si le Salon bleu ne vibrait pas hier de la

tension caractéristique des grands affrontements parlementaires, c'est aussi parce que d'un côté et de l'autre de l'Assemblée nationale, on a la certitude que les dés sont joués et que le débat ne modifiera en rien l'allure de la bataille qui se livrera plus tard sur le terrain électoral, le seul qui compte vraiment.

Somme toute, le débat engagé hier, qui doit durer 35 heures, c'est-à-dire trois ou quatre semaines, risque fort de s'avérer tout à fait inutile dans sa finalité. Le but de ce débat en effet, tel que conçu dans la loi sur les consultations populaires, est de permettre aux députés d'étudier et d'approuver le contenu de la question qui sera ensuite soumise au vote des citoyens.

M. Ryan, suivi dans cette voie par M. Le Moignan, a bien présenté un amendement au texte de la question gouvernementale. Cet amendement vise, en un mot, à faire voter les Québécois sur la question suivante: le Québec devrait-il devenir un État souverain?

Mais, parce qu'il a la certitude de perdre le référendum en requerrant du peuple à ce moment-ci pareil mandat, M. Lévesque se rabat sur une question délibérément ambivalente et complexe qui, si elle ne cache pas les véritables intentions et objectifs du gouvernement, cherche à insérer les électeurs dans un engrenage fonctionnant à retardement.

C'est comme si le gouvernement disait aux Québécois: "Nous savons qu'à ce moment-ci vous ne voulez pas majoritairement de notre projet. Mais puisque nous nous sommes engagés à le soumettre à votre approbation, nous vous le présentons sous une forme qui vous permettra de dire oui sans toutefois l'approuver de façon irrémédiable. Car vous aurez des portes de sortie, comme les prochaines élections générales et la tenue d'un autre référendum sur tout changement définitif de statut politique. Par contre, si vous nous dites non, vous arrêtez un mouvement essentiel pour l'avenir du Québec."

Les Québécois accepteraient-ils de jouer un jeu pareil? Ils en sont conscients. Ils savent que le PQ vise à l'indépendance politique qu'eux ne désirent pas. Mais, d'un autre côté, ils ne sont pas sûrs que le changement constitutionnel auquel ils aspirent ardemment, se réalisera sans la menace souverainiste. Le gouvernement péquiste, en quelque sorte, cherche à survivre sur ce dilemme qui déchire l'esprit et le cœur de centaines de milliers de Québécois.

En fédéraliste convaincu qui, au pire, préférerait le statu quo à l'indépendance parce qu'il croit que le peuple québécois peut mieux s'épanouir dans un espace politique plus vaste, M. Ryan est donc parfaitement justifié de condamner la formulation gouvernementale de la question référendaire.

Quant à M. Lévesque, on ne peut lui reprocher d'essayer, en demeurant dans les limites de l'honnêteté et de la transparence, d'éviter la défaite.

D'ailleurs, il est loin d'être évident que le gouvernement péquiste fasse le bon calcul en refusant d'envisager une formulation de la question référendaire qui se rapproche de celle que lui a proposée hier l'opposition, formulation qui correspond parfaitement aux objectifs réels du PQ.

En choisissant de faire la lutte sur une question la plus molle possible, le gouvernement péquiste s'expose en effet à ce que toute défaite paraisse cuisante, pour ne pas dire mortelle. Secrètement, les libéraux de M. Ryan souhaitent peut-être que le gouvernement Lévesque enfourche sa monture actuelle jusqu'à la fin de la course.

Bref, le débat en cours sur la formulation de la question référendaire présente peu d'intérêt dans la mesure où il ne changera rien sur le fond.

Il n'aura pas été inutile, cependant, s'il peut contribuer à instaurer pour les étapes à venir, un climat de discussion et un niveau de polémique faisant honneur au sens démocratique de nos hommes politiques.

Claude BEAUCHAMP

Une étude s'impose!

A tort dans certains cas, à raison dans plusieurs autres, l'administration municipale de Ste-Foy ne jouit pas d'une très bonne réputation depuis au moins trois ans.

Il n'y a qu'à se rappeler les trois poursuites contre la ville dépassant les \$20 millions, des dépenses de voyages et frais de représentation non autorisés effectués par trois membres du conseil, des perquisitions de la Sûreté du Québec aux domiciles de fonctionnaires, la vérification des méthodes administratives de cette ville par un fonctionnaire du ministère des Affaires municipales, le fameux règlement-bailloon imposé aux contribuables, l'histoire du développement Les Sources etc., pour constater que tout ne va pas sur des roulettes.

Or, un conseiller indépendant de Ste-Foy, M. Anatole Robichaud, du quartier Saint-Yves, vient de recueillir en réclamant une étude administrative sur l'administration municipale de la deuxième plus importante ville de la région de Québec.

Déjà, en 1978, M. Robichaud avait lancé le bal en s'en prenant au coût exagéré de l'administration municipale et au nombre trop élevé de fonctionnaires.

Son exemple: Charlesbourg, avec une population équivalente, a un budget de dépenses qui n'atteignait pas 60 pour 100 du budget de Sainte-Foy tout en assurant des services comparables et comptait 256 fonctionnaires

comparativement à 725 à Sainte-Foy.

Outre le conseiller Robichaud, des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales avaient déjà constaté des cas de pratiques administratives mal appliquées à Sainte-Foy.

Comme l'eau est bouillie entre l'administration du maire Ben Morin et une partie de la population, pourquoi ne pas sauter sur la suggestion formulée et confier une étude administrative de cette ville aux spécialistes de l'Ecole nationale d'administration publique ou à des experts compétents et indépendants?

Bien sûr, on pourrait facilement juger que le conseiller Robichaud veut jouer au pur et se faire du capital politique en se faisant passer pour l'apôtre et pour celui qui défend la veuve et l'orphelin face au conseil et à l'administration.

Il serait plus positif et surtout plus sain de ne pas prêter d'intention au conseiller et d'accepter d'emblée sa proposition.

Sainte-Foy a grand besoin de prendre tous les moyens pour se recréer une image et surtout une crédibilité auprès de sa propre population.

La solution Robichaud est bienvenue par rapport à une enquête publique qui deviendrait nécessaire si le climat continue de se détériorer.

Claude MASSON



Les premiers pas de la Rhodésie libre

Le gouverneur britannique, Lord Soames, qui assume la délicate mission de conduire la Rhodésie à l'indépendance, a demandé, hier, à M. Robert Mugabe, de former le nouveau gouvernement "libre" de ce pays.

Après sept ans de guérilla et plus de 20.000 morts, après de vives inquiétudes durant la période électorale où la violence avait repris de plus belle malgré les accords de Londres et la présence des troupes du Commonwealth, la population noire rhodésienne a carrément tranché la question en accordant plus de 60 pour 100 de ses suffrages au chef de la ZANU (Zimbabwe African National Union).

Evidemment, stupefaction et peur parmi les quelque 230.000 Blancs qui, la semaine dernière, accordaient massivement leur appui à l'ancien premier ministre rebelle, Ian Smith, et qui, connaissant les idées "marxistes" du nouveau premier ministre, se demandent s'ils doivent rester ou fuir vers l'Afrique du Sud.

On ne s'attendait pas à une victoire, à plus forte raison aussi éclatante, de M. Mugabe. Après avoir retardé le plus longtemps possible son retour sous différents prétextes, pour ne pas lui laisser le temps de faire sa campagne électorale dans l'ensemble du pays, Londres cherchait à empêcher une victoire du plus populaire des nationalistes du Zimbabwe, lui préférant naturellement le premier ministre actuel, l'évêque Muzorewa plus dévoué au compromis avec les Blancs. Ce dernier n'a obtenu que trois sièges.

Cette victoire de Mugabe pose donc de sérieuses questions quant à l'espoir d'un règlement pacifique du problème rhodésien, change complètement l'échiquier de la politique de l'Afrique australe et amène devant les forces de l'hégémonie blanche dans cette partie du continent noir.

Robert Mugabe semble tenter, avant tout, dans sa première déclaration en tant que premier ministre désigné, de rassurer tous ceux que sa victoire peut inquiéter, afin d'obtenir un répit suffisant pour former un gouvernement. Ainsi, il s'est montré particulièrement conciliant à l'égard des Blancs, qui contrôlent l'armée et l'économie, et à l'égard de M. Nkomo, qui dirigeait avec lui le Front patriotique au temps de la guerre, et à qui il pourrait ainsi qu'à sa faction, la ZAPU, donner une place dans son gouvernement.

Le gouvernement Mugabe pourrait être également élargi à "d'autres forces démocratiques blanches ou noires" à la condition, selon le nouveau premier ministre, qu'il s'agisse de "personnes de mérite".

Aux Blancs qui craignent ses orientations socialistes, M. Mugabe a affirmé qu'il appliquerait des changements de façon réaliste, excluant

les nationalisations et les saisies de terres, qu'il n'utiliserait pas sa majorité pour opprimer la minorité et qu'il bâtirait à partir de la base de la société actuelle qui est capitaliste. Soit. Ce sont là des déclarations de lendemain d'élections où il est indispensable de ne pas pavoiser trop rapidement.

Mais que risque d'être la réalité? D'abord les deux chefs de la guérilla. Rien de nouveau n'oppose Mugabe et Nkomo dont l'alliance répondait en fait aux besoins de la guerre et qui ont toujours défendu des points de vue très divergents au sujet d'un Zimbabwe indépendant.

Nkomo est un nationaliste bourgeois qui veut tout simplement améliorer les conditions socio-économiques de la population en distribuant des terres et en construisant des hôpitaux et des écoles. Mugabe souhaite une transformation en profondeur des structures sociales pour faire du Zimbabwe un État socialiste. Quelles que soient ses apparentes réticences, il est révolutionnaire et marxiste. On n'a qu'à constater l'euphorie dont fait montre l'agence soviétique Tass, à la suite de son éclatante victoire.

Restent également les réactions non ambiguës des cinq "pays de première ligne", c'est-à-dire les plus concernés par l'affaire rhodésienne: la Zambie, le Botswana, la Tanzanie, l'Angola et le Mozambique, lequel avait donné asile à M. Mugabe et à son état-major.

On comprend dès lors les appréhensions de l'Afrique du Sud qui se voit désormais encerclée par des pays "socialistes" et qui a formellement averti Mugabe qu'elle ne tolérerait aucune tentative de se servir de la Rhodésie comme tremplin pour préparer toute tentative d'assaut contre elle et l'apartheid dont M. Mugabe déclare qu'il lui est intolérable.

D'autre part, le régime blanc de Pretoria avait clairement fait savoir qu'il n'accepterait pas un gouvernement marxiste à sa frontière et on sait déjà qu'il se donnera les moyens de le tenir à distance, ne serait-ce que parce que l'économie de toute l'Afrique australe est entre ses mains.

Le premier gouvernement du Zimbabwe indépendant devra donc jouer une partie très difficile et n'est pas, malgré tout, à l'abri d'une éventuelle guerre civile du type de celle qui sévit en Angola, depuis quatre ans, entre les anciens mouvements de libération.

Quant à la Grande-Bretagne, après avoir fait preuve d'une mollesse inexcusable pendant quatorze ans, il lui reste encore un rôle important à jouer tant pour éviter une nouvelle affaire "genre pieds-noirs" que pour protéger le nouvel État contre les prétentions de Pretoria.

Paul LACHANCE

revue de presse

L'Ouest vu de l'Est

Le rejet total des candidats libéraux en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, aux élections générales du 18 février, représente un violent ressentiment contre une politique énergétique que les gens de l'Ouest jugent être une invasion de leurs droits sur leurs ressources énergétiques.

Ce rejet laisse une lutte énorme entre ces provinces productrices et le nouveau gouvernement fédéral, si le premier ministre élu, M. Pierre Trudeau, est sérieux quand il prétend vouloir modérer les aspirations des provinces de l'Ouest concernant des prix plus élevés pour leur fuel.

M. Trudeau aura beaucoup de difficulté à renier les positions qu'il a adoptées pendant la campagne. Même chose pour les gouvernements néo-démocrate, progressiste conservateur et créditiste en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique respectivement, auxquels on ne peut demander de faire preuve d'altruisme et de coopération vis-à-vis de M. Trudeau. Les positions du gouvernement, et celles des provinces sont rigides, et il est peu probable que le Canada puisse échapper à une escalade des querelles intergouvernementales et à la recrudescence de l'aliénation des provinces de l'Ouest.

La confrontation entre les provinces de l'Ouest et Ottawa, maintenant inévitable, représentera pour la constitution canadienne une des plus dures épreuves qu'elle ait eu à traverser. Car ce qui est en jeu, ce sont les droits des provinces d'administrer et de vendre leurs propres ressources, la proposition d'appliquer de nouveaux contrôles fiscaux sur la mise en marché et la livraison, et l'inférence qu'Ottawa a l'intention d'élargir le bouchier protecteur des tarifs commerciaux qui, depuis que la Confédération existe, a contribué à l'établissement de l'industrie au centre, tout en reléguant les extrémités du pays à des rôles de moindre importance, du point de vue économique et politique.

L'Ouest, ayant eu l'avant-goût d'une vie meilleure par suite d'un début de déplacement du pouvoir et de la richesse qui étaient autrefois l'apanage exclusif du centre du Canada, fait maintenant front commun pour conserver cet avantage.

Il est probable que l'Ouest va se retrouver seul, mais qu'il obtiendra l'appui des autres provinces, et en particulier de Terre-Neuve, qui considèrent les intentions fédérales comme étant aussi une menace à leurs ressources.

The Halifax Chronicle-Herald

la page des lecteurs

Des brigadiers scolaires mal traités à Ste-Foy

M. André Thomas,
Directeur du personnel,
Ville de Ste-Foy.

Veuillez recevoir ma démission en tant que brigadier scolaire pour la Ville de Ste-Foy, car je ne peux accepter les modifications apportées dernièrement à mon salaire et au salaire des quarante autres brigadiers de Ste-Foy. Lorsque on m'a expliqué que je recevrais un salaire hebdomadaire fixe, basé sur mes heures de travail, mais indépendamment des congés pédagogiques, des jours fériés et de quelques absences pour cause de maladie. En novembre dernier, je recevais une brève lettre avisant tous les brigadiers que leur mode de rémunération était en réalité "temps fait — temps payé" et que dorénavant leur

chèque de paie serait coupé en conséquence.

Comme cet avis ne contenait aucune explication et qu'il signifiait une coupure de 15 pour 100 de mon salaire annuel, j'ai fait des démarches pour comprendre ce qui se passait. On m'a dit que la Ville de Ste-Foy ne rémunérait pas ses brigadiers selon le salaire voté par résolution du conseil, et ce depuis au moins six ans, par suite d'une "erreur fortuite et purement administrative", que cette erreur se devait d'être corrigée au plus tôt et que les mécontents n'avaient qu'à s'en aller. J'ai appris que la Ville de Ste-Foy comptait surtout sur les vieillards et les mères au foyer pour assurer ce service. Une personne appelée à trancher la question à mon sujet m'a affirmé que ces deux catégories de personnes "n'avaient

rien à faire de toute façon, que ça les désennuyait de se promener sur le bord de la rue et que ça leur faisait prendre l'air."

Je ne crois pas, M. Thomas, que l'on puisse ainsi tromper les gens en les engageant et en les payant d'une certaine façon puis de changer unilatéralement les conditions de travail par un simple avis de quelques lignes. Je ne crois pas non plus qu'une "erreur" qui dure depuis au moins six ans soit purement fortuite et sans cause profonde. Je ne pense pas qu'il soit honnête d'utiliser les services d'un homme de 65 ans, de le faire travailler sur un coin de rue plusieurs heures par jour, 182 jours chaque année, par des températures souvent froides ou pluvieuses, et de ne pas le rémunérer s'il est malade. Vous comptez aussi sur les mères au

foyer, mais lorsque leur enfant est malade ou qu'il doit aller chez le dentiste, vous vous dissociez complètement de ces obligations légitimes.

Vous avez besoin que les brigadiers scolaires soient stables, car les enfants prennent quelque temps à connaître leur nouveau brigadier et à lui obéir; vous demandez qu'ils soient disponibles tôt le matin jusqu'en fin d'après-midi, donc d'être mobilisés sur toute l'étendue d'une journée; vous espérez qu'ils soient consciencieux, car vous ne pouvez contrôler la présence des brigadiers à leur poste, ni leurs heures d'arrivée et de départ. Malgré tout cela, la Ville de Ste-Foy continue de considérer les brigadiers comme des occasionnels, à la limite du bénévolat, et de les rémunérer comme tel. Les policiers

directement responsables de la brigade scolaire sont conscients que cette façon de faire n'est pas adéquate et qu'elle ne peut assurer un bon service à la population. C'est pour cela que depuis six ans, ils engageaient et rémunéraient les brigadiers de Ste-Foy sur la base d'un salaire hebdomadaire fixe, de septembre à juin.

Vous avez décidé de revenir en arrière et de gérer votre service selon la lettre des résolutions du conseil de ville, mais au mépris d'une coutume bien établie. J'espère pour vous que la population ne verra pas diminuer la qualité de sa brigade scolaire et que rien de regrettable n'arrivera aux enfants placés sous votre responsabilité.

L. Langlois
Ste-Foy.

Lenteur de Ski Secours

Ski Secours Québec,
126 Deschênes ouest,
Québec, P.Q.

Récemment, un samedi, je suis allée skier à la station forestière Duchesnay. Beau paysage, pistes bien entretenues, belle température... tout allait jusqu'à ce que je me jette dans le décor en me tordant le genou et ce, suite à un faux mouvement.

Mon ami décide d'aller chercher du secours à l'abri le plus proche (5 km) et me conseille de marcher doucement dans sa direction pour ne pas prendre froid.

Je traîne de la patte, mais je suis tout de même capable d'avancer... de toute façon, le secours viendra bientôt, me disais-je.

L'accident est arrivé à 1h50, je n'ai eu du secours que vers 3h40, soit presque deux heures plus tard, durant lesquelles j'ai marché sur mon entorse sans rencontrer un seul patrouilleur.

Dans mon cas, la blessure n'était pas trop douloureuse, mais si j'avais eu un membre de cassé, cette attente aurait été insupportable.

Finalement, ce sont les gens qui s'occupent de l'entretien du parc qui sont venus me chercher en motoneige puis me conduire au stationnement, les patrouilleurs ne sont donc intervenus à aucun moment dans cet incident.

Où étaient les patrouilleurs durant ces deux heures? Pourquoi n'installent-ils pas de téléphone dans chaque abri? Qui s'occupe des blessés? Les patrouilleurs de Ski Québec ou les gens qui entretiennent le parc?

Personnellement, je trouve tout à fait aberrant qu'il n'y ait pas plus de communication entre ces diverses personnes. Je fais appel à votre sens de la responsabilité pour tenter d'améliorer le service de sécurité à Duchesnay, et ce, dans l'intérêt de tout le public qui le fréquente.

Odile Brassard
Québec.

Des policiers qui n'y vont pas de main morte

Service de la police
de Québec

Vous est-il déjà arrivé de vous déplacer un dimanche soir, pour assister au film dont tout le monde parle en bien et que vous n'avez pas réussi à voir (à cause d'un manque de temps) et constater à la fin du compte qu'il vous coûte la modique somme de \$78,75. J'entends déjà crier au scandale. Vous avez en partie raison de vous révolter, d'affirmer que vous n'irez plus au cinéma voir des films parce que Famous Players exagère, elle qui contrôle en majeure partie nos salles de cinéma au Québec. Si, d'une part, vous estimez que la

patience a assez duré, dites-le à vos amis en vous adonnant à la lecture de ce qui suit.

Premier épisode. Dimanche soir le 2 mars, je me rendais tranquillement au cinéma, avec un ami, quand tout à coup j'aperçois dans le rétroviseur de ma voiture, une auto-patrouille de la CUQ qui signale de me ranger en double, tout près de l'intersection des rues Saint-Joachim et Saint-Augustin. A l'intérieur du "char" de police le dialogue commence: "tes papiers, l'as-tu?" "Non, monsieur", me dit l'agent de gauche. En me demandant ce qui se passe, j'explique que je vais au cinéma, que mon permis de conduire est à la maison, mais qu'il est

facile de vérifier mon identité. Mon ami est debout près de la porte ouverte. "Lui y s'appelle comment?" mon ami donne son nom, l'agent de gauche enchaîne: "l'as-tu, l'as-tu pas de lumières en arrière?", je réponds que c'est possible puisque la semaine d'avant un problème du genre m'a mené au garage et que c'était un mauvais contact.

"Ton muffler, c'est aussi un mauvais contact" me dit l'autre agent. Constatant l'arrogance avec laquelle on m'accostait je demande aux policiers s'ils pourraient me voyager étant donné que j'en faisais autant. La réponse aimable ne devait pas tarder "on tutoie nos enfants, nous autres, y disent rien",

répond le policier de droite. "Ça va te coûter cher ça", rétorque-t-il.

Deuxième épisode. Ensuite on me demande ce que je fais dans la vie. Je réponds que j'étudie à l'université Laval et que la personne qui m'accompagne en fait autant. "Si tu vas à l'université, tu dois être assez intelligente pour savoir ce que c'est ça", laisse de contraventions à la main, signale l'agent de gauche. Et voilà, sept contraventions du même coup! Voici la liste:

1— amende de \$10 pour mon feu arrière gauche (020852)

2— amende de \$10 pour mon feu arrière droit (020851)

3— amende de \$10 pour la petite lumière de ma licence (002947)

4— amende de \$10 pour mon silencieux (no 002848)

5— amende de \$10 pour mon silencieux (no 002846)

6— amende de \$25 encore pour mon silencieux (067413)

7— amende de \$10 pour ne pas être porteur de mon permis (067414)

De là à conclure qu'il y a abus de pouvoir il n'y n'y a qu'un pas à faire. Bref, je déduis que la police à des "CROCS".

Marie Therrien de Varennes
Québec

Un beau spectacle à l'Hôpital général

Étant étudiantes en gérontologie, au campus Notre-Dame-de-Foy à Cap-Rouge, nous avons été invitées à la soirée des malades et aussi des personnes âgées, le douze février dernier, à l'Hôpital général. Nous voulons exprimer quelques-unes de nos observations, recueillies tout au long de

cette soirée très intéressante, qui selon nous, a atteint ses objectifs.

Nous n'avons que des éloges à faire à nos aînés, qui nous ont donné beaucoup et surtout nous ont apporté beaucoup d'amour par l'expression de

leurs talents, qui témoignaient d'une vie pleine et épanouie dans l'Amour.

Les organisateurs de cette soirée nous ont demandé de prendre contact avec les personnes âgées dans le but de leurs tenir compagnie et de connaître leurs réactions, face à cette fête,

afin de savoir si cela correspondait à leurs goûts et à leurs besoins.

La direction, le personnel, les familles et les aînés formaient un ensemble formidable, que nous aimons signaler ici. En passant, nous devons de féliciter la direction et

tout le personnel, pour l'atmosphère qui règne dans cet établissement, car nous avons eu la joie d'en apprécier les bienfaits.

Personne n'a été oublié. La participation a été extraordinaire et on sentait un enthousiasme communicatif, au rappel des souvenirs du passé. Une note de fête marquait chaque chambre et les personnes alitées participaient par l'intermédiaire du système d'intercommunication de l'hôpital.

Des musiciens bénévoles se sont même rendus à leur chambre, leur rappeler des souvenirs d'autant, et on voyait sur les visages, la joie et la reconnaissance.

Le plus grand souci des organisateurs a été d'être à l'écoute des cœurs, et le thème de l'Amour a été non seulement affiché, mais vécu d'une façon tangible.

Bravo, au responsable des Loisirs! Puisse cette semaine du malade et de la personne âgée, se renouveler dans un avenir rapproché.

Merci pour cette expérience de partage.

C. Marcoux
L. Caron
St-Félix, Cap-Rouge

L'abonné responsable doit payer son compte

Dans son édition du 27 février, LE SOLEIL publiait un commentaire de Pierre Champagne auquel j'aimerais apporter quelques précisions pour le bénéfice de vos lecteurs.

Monsieur Champagne y mentionne qu'il n'a pas l'intention de payer son compte de téléphone, en raison de la grève des téléphonistes. C'est là un appel (à peine voilé) à l'irresponsabilité. Fort heureusement, et je suis bien placée pour vous l'affirmer, les abonnés de Bell Canada sont plus responsables et ne marchent pas dans ce genre de procédés, parce qu'ils savent que leur compte représente une somme due pour un service rendu.

L'abonné responsable comprend facilement qu'il doit payer son compte, puisqu'il jouit toujours

du service de base, pour lequel le tarif est établi et qu'il peut acheter autant d'appels locaux qu'il le désire. Monsieur Champagne n'est pas sans savoir que le téléphone est encore fort utile, même pendant la grève, puisqu'il continue de publier son numéro de téléphone dans sa rubrique quotidienne. Pour accomplir son travail, il doit certainement recevoir et effectuer des centaines d'appels.

Quant à l'interurbain, il s'agit là d'un service tarifié à l'utilisation, non inclus dans le service de base, et pour lequel l'abonné ne paie rien, s'il n'y a pas eu recours. Cependant, grâce à l'interurbain automatique, il nous est maintenant possible de rejoindre des centaines de milliers de numéros et même pour des appels outre-mer. Pour les

appels nécessitant l'intervention des téléphonistes, la compagnie continue d'offrir le meilleur service possible dans les circonstances. Les cadres acheminent ainsi quotidiennement des milliers d'appels.

Pour ce qui est de l'assistance annuelle, il est bien sûr que nous y affectons moins de personnel. Il nous faut établir des priorités et la réponse au "zéro" (urgences, interurbains, services outre-mer, maritime et routier) nous apparaît nettement plus importante. En utilisant l'annuaire, on peut déjà solutionner plusieurs cas. D'ailleurs, si plus d'abonnés se servaient de l'annuaire, il y aurait d'autant plus de circuits disponibles pour le recours à l'assistance annuelle lorsqu'elle est essentielle. (C'est aussi un service tarifié à l'utilisation, sauf pour les trois premiers appels).

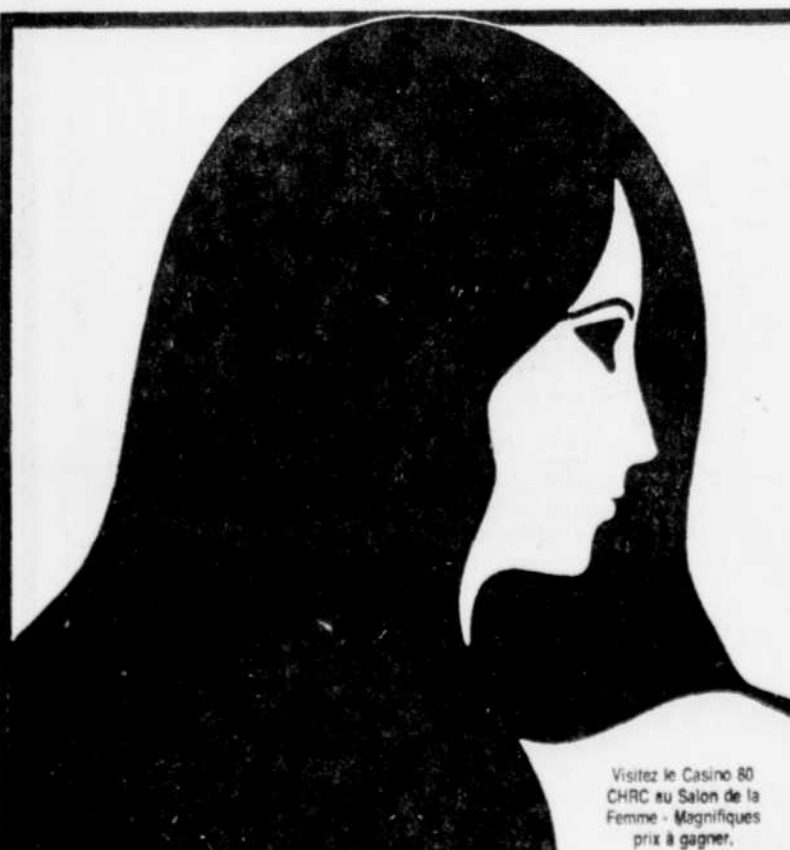
J'ose espérer que ces quelques considérations sauront convaincre Monsieur Champagne, car il serait malheureux, qu'à défaut de paiement, il perde l'usage de son service téléphonique.

Diane Aubé
Directeur commercial
Bell Canada
Sillery, Québec.

Madame,

A lire votre lettre je comprends que la compagnie pour laquelle vous êtes directeur commercial n'a qu'une seule solution pour régler le conflit de travail dont elle est la malheureuse victime: congédiez toutes les opératrices-grevistes. Elles ne servent strictement à rien.

Pierre Champagne



VISITEZ LE 10^e

Salon de la Femme du Québec Inc.

du 7 au 16 mars

Pavillons de la Jeunesse et des Congrès

PARC EXPO QUEBEC

PLUS DE 300 KIOSQUES

ADMISSION \$3.00

- ÂGE D'OR
- GROUPE DE 24 ET PLUS

\$2.00

Admission gratuite pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés des parents.

TOUS LES JOURS DE 13h00 à 23h30

PARADES DE MODE TOUS LES JOURS à 15h00 et 21h00

en collaboration avec Le Soleil

SPECTACLES TOUS LES JOURS

en collaboration avec CJRP



MICHEL LOUVAIN

À 16 h 00



MONIQUE VERMONT ET JEAN FABER

À 22 h 00

Visitez le Casino 80 CHRC au Salon de la Femme - Magnifiques prix à gagner.

Une réalisation des gestions Jean-Pierre Bertrand Inc.

L'entretien des patinoires prend fin trop tôt

Depuis le 24 février 1980 les contrats pour l'entretien des patinoires extérieures, relevant du Service des parcs de la ville de Québec, sont terminés.

Alors les entrepreneurs n'entretennent plus les glaces, la neige tombe et l'on ne peut plus jouer au hockey ou patiner. Pourquoi ces contrats se terminent-ils si tôt? Pourtant la température nous permettrait d'avoir des glaces de qualité pour encore quelques semaines, si ce n'est pas plusieurs, après le 24 février.

Les patinoires extérieures appartiennent aux jeunes et à tous ceux et celles qui en font usage. Il est incompréhensible que le Service des parcs de la ville de Québec adopte des politiques comme celle de fermer les patinoires en date du 24 février. Les patinoires extérieures sont peut-être revues dans les têtes qui ne pensent qu'à un Colisée ou l'on pourra faire de l'argent. Mais dans ma tête et dans bien d'autres, j'en suis sûr, ces patinoires sont des merveilles de plein air et qui n'en coûteraient sûrement pas grand-chose pour les entretenir quelques semaines de plus par année.

Parlez-en à vos enfants.

On veut nos patinoires plus longtemps.

Claude Perron,
étudiant et résident de Limoilou

Du mépris?

M. Jacques Dumais, éditorialiste

Sujet: votre article "Peuple de piqueurs" du vendredi 15 février 1980.

Après avoir qualifié de "percutant témoignage de cynisme" l'hypothèse émise par M. Roger Philipps, vous vous permettez de témoigner du votre en y ajoutant cependant le mépris lorsque vous concluez: "Et dire que le gouvernement péquiste veut rendre ce peuple souverain".

Je crois comprendre que vous n'aimez ni ce gouvernement, ni ce peuple. Vous devez être bien seul car normalement on aime au moins l'un ou l'autre ou les deux.

Georges Dahmen
Sainte-Foy

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J8.

par Marcel COLLARD

justice



Germain Gagné trouvé coupable sous cinq des sept accusations portées contre lui

Un jury formé de sept hommes et de cinq femmes a délibéré environ trois heures, hier après-midi, avant de revenir avec un verdict de culpabilité sous cinq des sept chefs d'accusation portés contre Germain Gagné, âgé de 24 ans, à l'issue d'un procès instruit en cour supérieure, devant le juge Gaston Desjardins.

Peu après 18h, répondant à l'appel du greffier audient, le président du jury a fait rapport du verdict unanime de culpabilité pour le vol à main armée, commis le 27 août 1979 à la Banque provinciale, sur l'avenue Royale, à Beauport, d'une somme d'argent, des chèques et des obligations d'une valeur d'environ \$213,367; du vol d'obligations d'une valeur d'environ \$1,015,000; de l'enlèvement de M. Michel Leblond et de Mlle Denise St-Hilaire (qui furent obligés d'accompagner Gagné dans sa fuite); de l'enlèvement de 10 autres personnes et d'usage d'une arme à feu.

Par ailleurs, le jury a conclu à la non culpabilité de Gagné sur le troisième chef d'accusation, relatif au vol de l'automobile de M. Michel Leblond (utilisée pour la fuite) et d'un autre vol à main armée qui aurait été perpétré le 2 février, d'une somme de \$7,196, à la même banque.

Dans la preuve présentée par Me Marc-André Boulianne, assumant la poursuite, trois employées

de la banque ont témoigné que Gagné leur avait laissé entendre qu'il était l'auteur d'un vol de \$7,000 survenu le 2 février 1979, au moment où des travaux de restauration étaient en cours dans la succursale bancaire. Vérification faite, les policiers constatèrent que les renseignements fournis par Gagné correspondaient aux éléments d'un vol non éclairci.

Seul témoin dans sa propre défense, Germain Gagné a reconnu avoir commis le vol du 27 août, alléguant qu'il était alors l'objet d'hallucinations, mais il a nié le vol du 2 février.

Au milieu de leurs délibérations, les jurés demandèrent aux juges Desjardins de reprendre ses explications sur la valeur des aveux extra-judiciaires que Gagné aurait faits aux employés de la banque, lors du vol du 27 août. Cependant, ils ont finalement conclu à la non-culpabilité.

Ce matin, le juge a entendu les représentations sur la sentence. Rappelons enfin que Gagné n'était pas représenté par avocat.

Ancien chef de cabinet condamné

Le juge André Bilodeau a con-

damné un ancien chef de cabinet d'un ministre des Affaires culturelles, à \$400 d'amende pour avoir accepté, entre le 1er janvier 1971 et le 1er décembre 1974, un pot-de-vin de \$4,000 de la compagnie Décor Construction Inc. et de son président Gilles Paré. M. Jean-Guy Bériault, âgé de 44 ans, avait rempli les fonctions de chef de cabinet de juin 1970 à avril 1971. Propriétaire d'une grande maison de l'époque victorienne, il avait signé un contrat de restauration avec la firme Décor Construction.

L'entrepreneur ne produisit aucune facture et le fonctionnaire n'offrit jamais de payer quoi que ce soit. Le montant inscrit comme compte recevable dans les livres de la compagnie fut inscrit à la colonne des mauvaises créances le 31 décembre 1972.

Dans sa défense, le prévenu avait expliqué qu'il n'avait pas cru bon de payer l'entrepreneur, en raison de son insatisfaction. Le juge note qu'aucune preuve ne démontre les défauts d'exécution invoqués par le fonctionnaire.

Par ailleurs, ajoute plus loin le juge Bilodeau, le prévenu ne peut ignorer que Gilles Paré travaillait pour le compte du gouvernement du

Québec et plus particulièrement du ministère des Affaires culturelles où il avait rempli les fonctions de chef de cabinet.

En défense, Me Jacques Bouchard avait invoqué l'absence d'une intention criminelle et une apparence de droit de ne point payer pour les travaux. Toujours selon la conclusion du juge, la poursuite, représentée par Me Jacques Gauvin, a démontré l'existence d'un avantage ou du bénéfice et que, des lors, l'infraction est commise quand l'avantage provient d'une personne qui a des relations d'affaires avec le gouvernement.

"C'est vous qui vous êtes placés dans cette situation" a ajouté le juge à l'adresse du fonctionnaire déchu auquel il a accordé un délai de six mois pour payer l'amende. A défaut de payer, le prévenu devra purger trois mois de prison.

Coupable, malgré ses malheurs

Un citoyen de Sainte-Foy, âgé de 52 ans, dont nous taillons le nom pour des motifs humanitaires, a été reconnu coupable d'avoir volontairement mis le feu à une conciergerie de Place Philippe, à Sainte-Foy,

le 8 juillet 1976. Le juge Paul-Emile Fortin relate dans son jugement déposé, hier matin, que des témoins ont vu l'homme mettre le feu à deux reprises. A l'arrivée des policiers, le feu fut maîtrisé rapidement pour limiter les dégâts à une centaine de dollars.

En défense, Me Jacques Bouchard avait soumis au juge que son client était dans un état de profonde dépression, sa femme étant morte quelques jours auparavant à la suite d'une longue maladie. Après le décès, il fut lui-même hospitalisé.

L'accusé avait témoigné que l'absorption d'alcool et de médicaments avait provoqué un trou de mémoire complet sur les événements survenus le 8 juillet en question. Cette consommation d'alcool et de médicaments a causé un état d'automatisme qui, selon le juge, ne constitue pas une excuse puisque l'homme savait quelle en était la conséquence.

Commerçant au bureau de poste

Un citoyen de Beauport, âgé de 42 ans et dont nous donnons comme occupation "commerçant", a subi son en-

quête préliminaire, hier matin, devant le juge Roch Lefrançois sous l'accusation de s'être illégalement introduit par effraction au bureau de poste, sur la 74e Rue est, à Charlesbourg, le 12 janvier, et d'avoir, sans excuse légitime, eu en sa possession des instruments pouvant servir aux effractions de maisons et de voitures de sûreté dans des circonstances qui donnent raisonnablement lieu de conclure que ces instruments sont destinés à commettre un acte criminel.

Me Robert Parrot, procureur du ministère public, a cité le policier Jocelyn Robitaille, de Charlesbourg, ainsi que l'employé des postes Alain Tessier, comme seuls témoins de la poursuite. Cependant, une ordonnance de non-publication émise à la demande de Me André Gaulin nous empêche de relater les propos tenus par les deux témoins. Le 2 mai, le prévenu devra faire savoir s'il entend se faire entendre et citer des témoins.

L'accusé continue à jouir de sa liberté moyennant un cautionnement de \$8,000; l'obligation de se présenter à la sûreté municipale de Charlesbourg, le vendredi de chaque semaine et d'être présent chez lui entre minuit et 7h du matin. En outre, il doit s'abstenir de quitter le district judiciaire de Québec.

SPÉCIALITÉS
Portes, châssis, tout genre de revêtement, refecton de toitures, menuiserie générale.
• ESTIMATION GRATUITE
• 20% DE RABAIS AVANT LE 1er AVRIL 1980
Jean-Pierre GAULIN
Renovation
300, Marie-de-l'Incarnation
Québec G1N 3G4 - 681-8137

ACHETONS TOUS VOS BIJOUX EN OR
BIJOUTERIE BOILY
Place Laurier, 2e étage
656-1592

La mode "bout de chou"
Un monde merveilleux de créations originales et pratiques pour garçons et filles de 0 à 12 ans.
Choix de:
• Vêtements importés
• Confection canadienne
• Créations artisanales
Boutique LEQUAI DES JEUNES
Place Laurier - Mail ouest, Sainte-Foy - 653-3424

"La Beauté, notre péché mignon"
Spécial beauté printanière
un avant-goût de soleil comprenant:
— Examen de peau gratuit
— Nettoyage en profondeur
— Serum biologique hydratant
— Massage manuel musculaire
— Masque choc relaxant
— Trace et épilation des sourcils
— Conseils et prescription de produits de soin
une valeur régulière de 22 \$
SPÉCIAL 15 \$
La Joconde
institut de beauté
Moiçette Emond, présidente
Place Laval (sous-sol)
2750, Chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
658-0343

NOUS AVONS DES IDÉES
MEUBLES DE DEMAIN AUJOURD'HUI!
• LAVABLES
• A L'EPREUVE DES BULLDOZERS
• INDESTRUCTIBLES
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER
PRIX SPÉCIAL \$179⁹⁵
ENSEMBLE 3 MCX
1 fauteuil lit 2 places
1 table ronde ou carrée
1 fauteuil lit 1 place
COMPOSEZ VOS PROPRES ENSEMBLES
JEUX DE COUSSINS FORMANT DES MEUBLES. NOMBRE DE MORCEAUX ILLIMITÉ...
SPÉCIAL 189⁹⁵
ENSEMBLES 4 MORCEAUX
3 CHAISES, 1 TABLE
VELOURS COTELE
VELOURS IMPRIME MODERNE, NYLON POLYPROPYLENE
3 MAGASINS POUR VOUS SERVIR
CENTRE DU REMBOURREUR
QUÉBEC
2090, boul. Ste-Anne (angle Canadienne)
663-2961
LÉVIS
55, rue Delisle (fermé le lundi)
833-7612
PLAQUE LAURIER
Ste-Foy
651-5800
SECTIONNELS, CAUSEUSES, APPUIE-BRAS, CHAISES T.V., ETC. OFFERTS DANS CE GENRE DE MEUBLES
CELUI-ILLUSTRE \$369.95
GRAND CHOIX DE MATELAS MOUSSE D'URETHANE
(Vitre non incluse)
BDM

QUÉBEC SEULEMENT: VISITEZ VOTRE DÉPARTEMENT D'APPAREILS ELECTROMENAGERS



Boniprix



GRANDE VENTE DES MARCHANDS IGA/BONIPRIX

Cette semaine, vos marchands IGA/Boniprix fêtent tous ensemble un joyeux événement: 10 nouveaux propriétaires se sont joints à eux.
Pour célébrer cet événement avec vous, IGA/Boniprix offre sa grande vente des marchands dans tous ses magasins.

**PAPIER
HYGIÉNIQUE**
COTTONELLE

Paquet de 4 roul.

99¢

**JUS
DE TOMATES**

CANADA DE FANTAISIE
AYLMER

Boite 19 oz

4/1.00

JAVEL CONCENTRÉE

LAVO

Contenant 128 oz

79¢

BISCUITS

PEEK FREANS

• DIGESTIFS
• NICE
• SABLES
• ARROWROOT

Sac 400 g

99¢

**PÂTES
ALIMENTAIRES**

GATTUSO

• LINGUINE • ROTINI • SPAGHETTI
• SPAGHETTINI • MACARONI EN COUDES

Paquet 1 kg

79¢

**POULETS
FRAIS**

CANADA CATÉGORIE "A"
3 A 4 LB

LB

77¢

**JAMBONNEAU
DE PORC
FRAIS**

UN BOUT OU L'AUTRE

LB

98¢

**MÉLANGE
À GÂTEAU**

SUPER-MOELLEUX
BETTY CROCKER

Boite 510 g

69¢

**GÂTEAUX
VACHON**

• JOS & LOUIS • ÉPICES-O-NOIX
• CHAUSSONS AUX POMMES
• CHAUSSONS AUX FRAISES

Boite de 6

1.39

BOISSONS GAZEUSES

PURE SPRING
BOUTEILLES
CONSIGNÉES

Bouteille 750 ml

6/1.99

**MARGARINE MOLLE
CRÉMEX**

Boi 400 g

69¢

**KETCHUP
AUX TOMATES
HEINZ**

Bouteille 20 oz

93¢

**QUARTS DE
POULET FRAIS**

PORTION DE LA CUISSE

LB

87¢

SOC DE PORC FUMÉ

DÉOSSÉ
TAILLEFER

LB

1.78

**QUARTS DE
POULET FRAIS**

PORTION DE LA POITRINE
AVEC AILES

LB

1.07

SAUCISSES FUMÉES

HYGRADE

Paquet 1 lb

1.38

JAMBON DÉOSSÉ

PRÉ-A-MANGER
GENRE DINER
MAPLE LEAF

LB

2.38

BACON SANS COUENNE

IGA

Paquet 1 lb

1.28

SAUCISSES

LA BELLE FERMIERE

Format 500 g

1.88

TOURTIÈRE

TAILLEFER

Format 500 g

1.68

**EAU
MINÉRALE**
GAZÉIFIÉE
MONTCLAIR

Bouteille 750 ml

3/1.00

BANANES
GROS FRUITS

LB

26¢

CHOUX VERTS
DU QUÉBEC
CANADA NO 1

LB

10¢

ORANGES
DE FLORIDE
GROSSEUR 125

DOUZ.

89¢

PIMENTS VERTS
DU MEXIQUE

LB

49¢

LAITUE BOSTON
DES ÉTATS-UNIS

CH.

49¢

LÉGUMES

CANADA DE CHOIX
AYLMER

Boite 10 oz

4/1.00


**C'est donc
agréable!**

Prix en vigueur jusqu'au samedi 8 mars 1980.
Nous nous réservons le droit
de limiter les quantités.

225, NOTRE-DAME
DONNACONA

1580, ST-LOUIS
SILLERY, QUE.

318, rue RACINE
LORETTEVILLE

3264, CHEMIN
STE-FOY
STE-FOY

885, av. ROYALE
BEAUPORT

135 DES CHENES
OUEST
QUÉBEC

3100, LAFOREST
STE-FOY

335, boul.
WILFRID-HAMEL
VILLE-VANIER

2480, CHEMIN
STE-FOY
STE-FOY

Consultez la circulaire hebdomadaire pour plus de spéciaux.

Québec étudie toujours le dossier de Nigel Hamer

(PC) — Le ministère québécois de la Justice est toujours en train de réévaluer tout le dossier concernant une présumée participation de Nigel Hamer à l'enlèvement et à la séquestration du diplomate James Cross en octobre 1970.

Une décision sera prise en temps et lieu quant à des poursuites judiciaires, le cas échéant.

C'est ce qu'a indiqué, hier à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui répondait à des questions persistantes du député unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine.

Par la même occasion, le ministre a précisé que le rapport Duchaine serait bientôt publié à la lumière des dépositions entendues aux enquêtes Keable et Mac-

Donald sur les circonstances qui ont entouré la crise d'octobre et le rôle de certaines personnes.

M. Fontaine a particulièrement insisté sur le délai que se donne le ministre de la Justice pour porter des accusations contre Nigel Hamer et publier le rapport Duchaine.

M. Bédard, devant l'acharnement du député de l'opposition, qu'il a accusé d'agir de façon irresponsable, a dit que tout ce dossier est traité de la façon la plus sérieuse, d'autant plus qu'il y va de la liberté d'un homme et qu'avant de porter des accusations, il faut réunir les preuves suffisantes.

Il a ajouté que le délai pour en arriver à une décision serait raisonnable "et non commandé par les diktats du député".

Auguste Choquette: radiation du Barreau confirmée par la cour

MONTREAL (PC) — La Cour provinciale, division du Tribunal des professions, vient de confirmer la radiation du Barreau du Québec, pour une période d'un an, de l'avocat Auguste Choquette, pour actes dérogatoires à l'honneur de sa profession.

Ce jugement, rendu par les juges Jean Fillion, Louis Vailancourt et Gilles Fillion, confirme ainsi une décision antérieure décrétée par le co-

mité de discipline du Barreau du Québec.

Préalablement, Me Choquette avait été reconnu coupable, par le syndicat du Barreau, d'avoir maintenu, à l'égard des membres des tribunaux, plus particulièrement deux juges, une attitude irrespectueuse dans ses paroles, tout en ayant manqué de courtoisie envers deux de ses confrères.

LIQUIDATION

échantillons de plancher

venez sur place profiter de nos prix spéciaux

rabais de: 20% à 30% sur échantillons de plancher

EN VEDETTE:

tous nos ensembles de matelas et sommiers-caisses à des prix avantageux

tels que:

moblier de salon • salle à manger et de chambre à coucher • fauteuils • matelas et sommier-caisses • meubles divers •

Solde
annuel dernier cri
Hotpoint

Lot de réfrigérateurs, lave-vaisselles, laveuses et sècheuses, offert à des prix exceptionnels



REFRIGERATEUR
Hotpoint

- Capacité 15 pi. cu.
- Garde-viande
- Garde-beurre réglable
- 2 clayettes pleine largeur réglables
- Couleurs: blanc, amande.

PRIX: **549⁹⁵**
SERVICE INCLUS

Si vous découvrez que votre père est plus jeune que vous, c'est que vous n'êtes pas son fils

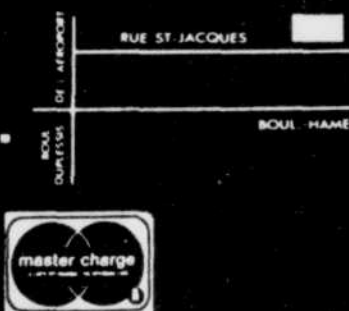
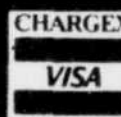
Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

SPECIAUX POUR LES NOUVEAUX MARIES... "PENSEZ PRIX, PENSEZ MOISAN!"



MOISAN ELECTRIQUE INC.
1466, ST-JACQUES, ANCIENNE-LORETTE
(PRES DE L'AEROPORT) 872-2944



FABRICVILLE

Distributeurs de tissus et tentures

Le meilleur et le plus courtois des services...



Les prix sont en vigueur du 5 au 10 mars 80.

115 à 150 cm lavable
LYCRA EXTENSIBLE

Que ce soit pour se baigner, se dorer au soleil ou deambuler nonchalamment de l'hôtel à la plage, notre tissu à maillet en tons chauds et aux imprimés des mers du Sud saura vous plaire.

Rég. \$10.50 à \$14.50

\$6⁹⁸
Maintenant

115 cm lavable
VELOURS COTELE MILLERAIES

Hôtez-vous, le choix sera plus grand. Si vous voulez être à la mode dans des vêtements confortables, choisissez le velours côtelé. Un tissu élégant et pratique, idéal pour les vêtements d'enfants, pantalons et ensembles. Hôtez-vous et profitez de cette offre.

Rég. \$4.98

\$2⁹⁸
Maintenant

TISSU TRICOT POUR MAILLOT-T

Prix cour. jusqu'à \$5

Maintenant

99¢

le mètre
Limite 10 mètres par client

100% polyester lavable 150 cm
QUIANA

Vous aimez la soie? Voici un tissu aussi beau, doux et délicat mais tellement plus pratique. Dans toutes les nuances désirables.

Rég. \$8.98
Maintenant

\$6⁹⁸
mètre

OFFRE SPECIALE DE LA GERANTE
115 cm
COTONS ET POLY-COTONS

C'est une bouffée de printemps que vous choisirez pour préparer votre garde-robe de printemps et d'été. Choix de dentelle Champion - MacKenzie, Denims imprimés, China imprimé, yardbird.

Rég. \$5.98
Maintenant

\$2⁹⁸
mètre

100% polyester lavable 150 cm
ENSEMBLE COORDONNE

Au printemps, le classique est à la mode pour les deux-pièces et tenues "passe-portout". Nos tissus en uni et imprimés feront sûrement l'affaire.

Rég. \$9.98
Maintenant

\$6⁹⁸
mètre

OFFRE SENSATIONNELLE
CHALLIS 115 cm à 150 cm

Venez faire votre choix sans tarder. Nous vous offrons des teintes unies, de ravissants imprimés et des plaids de laine, de nombreuses marques réputées.

Rég. jusqu'à \$8.50
Maintenant

\$3⁹⁸
mètre

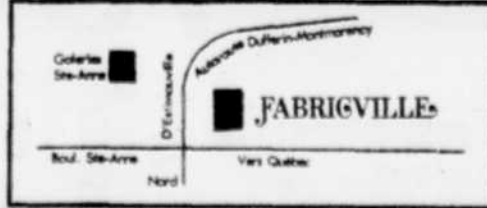
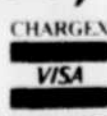
COUPON PATRONS GRATUITS

Butterick — Simplicity — Style — McCall's
Limite 1 par client

Achetez un patron au prix régulier, nous vous en offrons un second d'égale valeur GRATUITEMENT lors de tout achat de tissu, sur présentation de ce coupon.

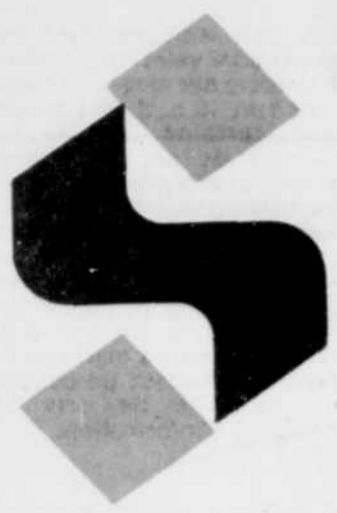
Val. du 5 au 10 mars 1980

1505, D'ESTIMAUVILLE, GIFFARD
TEL.: 663-8201



STEIN

Encore et encore



BOUCHERIE

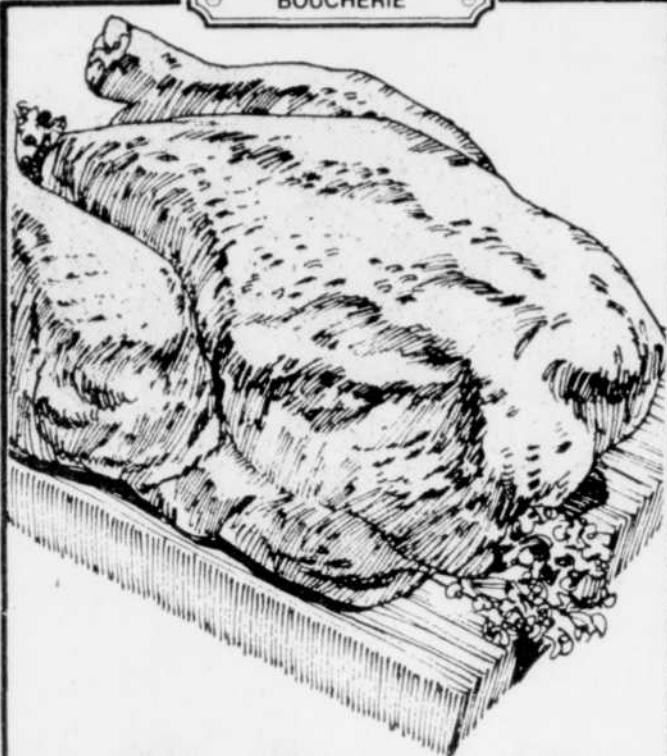
JAMBON DÉOSSÉ
SUGAR PLUM
SWIFT
EN QUART
La Lb

\$2⁵⁸

JAMBON CUIT
EN TRANCHES
STEINBERG
PQT DE 175 g

99¢

BOUCHERIE



POULET
SURGELÉ
DE MOINS
DE 5 LB
CANADA
CATÉGORIE "A"
La Lb

73¢

BOUCHERIE



ÉPAULE
DE PORC
FUMÉ
GENRE PICNIC
La Lb

88¢

EPICERIE



SPAGHETTINI,
SPAGHETTI,
MACARONI
COUPÉ
STEINBERG
1 kg

77¢

PASTRAMI
DE BOEUF FUMÉ
COORSH
NOIX DE RONDE
La Lb
(MAGASINS AVEC COMPTOIR DE
CHARCUTERIE SEULEMENT)

\$4⁵⁹

FOIE DE BOEUF
EN TRANCHES
PRODUIT DÉCONGÉLÉ
La Lb

98¢

SAUCISSES À DÉJEUNER
STEINBERG
PRODUIT DÉCONGÉLÉ
La Lb

\$1⁴⁸

ESSUIE-TOIT
KLEENEX
COULEURS AU CHOIX
PQT DE 2 ROUL.

\$1²⁹

BOISSON AUX FRUITS
F.B.I.
AU CHOIX
PQT DE 6 BOUT. DE 6 OZ LIQ.

88¢

SAUCISSES
FUMÉES
SANS PEAU
SWIFT
PQT DE 2 LB

\$2⁷⁹

SAUMON
ROSE DU
PACIFIQUE
SURGELÉ
DE 3 A 5 LB
LA LB

\$1⁸⁸

BOUDIN
BILOPAGE
La Lb

\$1¹⁹

BOLOGNE
AU BOEUF
SCHNEIDER
La Lb
(MAGASINS AVEC COMPTOIR
DE CHARCUTERIE SEULEMENT)

\$1⁵⁹

ÉPERLANS
DE LAC
SURGELÉS
OMSTEAD
PQT DE 16 OZ

\$1⁰⁹

FILET
DE TURBOT
SURGELÉ
HIGH LINER
PQT DE 454 g

\$1⁸⁹

BÂTONNETS
DE TURBOT
SURGELÉS
HIGH LINER
PQT DE 397 g

\$1⁸⁹

MARGARINE
À L'HUILE
DE MAÏS
FLEISCHMANN'S
PQT DE 3 LB

\$3²⁹

MARGARINE
MOLLE
BLUE BONNET
PQT DE 2 CONT.
DE 8 OZ

79¢

BOISSON
ICE CASTLE
AU CHOIX
BOUT. CONSIGNÉE
DE 750 mL
DÉPÔT EN SUS

36¢

HUILE
D'ARACHIDES
PLANTERS
BOUT. DE 1.5 LITRE

\$4⁶⁹

FRIANDISES
CHOCOLATÉES
NEILSON
PQT FAMILIAL DE 4

\$1³⁵

TOAST MELBA
GRISSOL
BTE DE 369 g

\$1³⁹

BLÉ
FILAMENTÉ
SHREDDED
WHEAT
NABISCO
BTE DE 450 g

87¢

PRÉPARATION
FIXINGS
FRENCH'S
BOEUF ET NOUILLES,
À LA PROVENÇALE OU
À L'ORIENTALE BTE DE 7 OZ

75¢

FROMAGE
HAVARTI
DOFINO
200 g

\$1¹⁸

NOURRITURE
POUR BÉBÉS
HEINZ
AU CHOIX
PQT DE 4.5 OZ LIQ.

29¢

NOURRITURE
POUR CHATS
MENU SPÉCIAL
PUSS N BOOTS
AU CHOIX
PQT DE 1 kg

\$1²⁹

NOURRITURE
POUR CHATS
EN BOUCHÉES
PUSS N BOOTS
AU CHOIX
BTE DE 12 OZ

79¢

BISCUITS
POUR CHIENS
MILK BONE
SAVEUR DE BOEUF
PQT DE 24 OZ

99¢

SAUCE
À LA VIANDE
CATELLI
BTE DE 14 OZ LIQ.

77¢

SAUCE SOYA
AHUNTSIC
BOUT. DE 5 OZ LIQ.

55¢

CAFÉ MOULU
TREND
BTE DE 1 LB

\$4¹⁹

SACHETS
DE THÉ
T-BRAND
PQT DE 100

\$1⁵⁹

THON PALE
ÉMIETTE
BYE THE SEA
BTE DE 6 OZ

\$1²¹

PAIN DE VIANDE
PREM
BTE DE 340 g

\$1²⁹

BEURRE
D'ARACHIDES
STEINBERG
CRÈMEUX
OU CROQUANT
PQT DE 1 kg

\$2¹⁷

LAIT
ÉVAPORÉ 2%
CARNATION
BTE DE 385 mL

51¢

BOISSON
CHAUDE
INSTANTANÉE
OVALTINE
PQT DE 20 OZ

\$2⁶⁹

CAFÉ MOULU
CHALET
MOUTURE ORDINAIRE
OU FINE
SAC DE 1 LB

\$3³⁹

CONFITURE DE FRAISES
OU FRAMBOISES
STEINBERG
PQT DE 24 OZ LIQ.

\$1.67

PRÉPARATION À
SAUCE BARBECUE
STEINBERG SACHET DE 1.5 lb

20¢

CHIFFONS-J
AU CHOIX
BTE DE 10

\$1.19

MAXI-SERVIETTES
LIBERTÉ NOUVELLE
BTE DE 12
SUPER BTE DE 10

99¢

NETTOYANT
POUR LE CUIR
LA TANNERIE BTE DE 340 g

\$2.05

DÉSODORISANT
EN BLOC
GLADE AU CHOIX - BTE DE 6 OZ

99¢

DÉTERSIF EN POUDRE
FAB
BTE DE 5 LITRES

\$3.44

RÉCURANT EN POUDRE
AJAX
BTE DE 14 OZ AVEC 20% EN PRIME

47¢

BOULANGERIE

BOULANGERIE

TARTE AUX NOIX
STEINBERG
14 OZ

99¢

BRIOCES DU CARÈME
STEINBERG
PQT DE 6

89¢

ROULÉ AU CARAMEL
STEINBERG
10 OZ

89¢

GÂTEAU DORÉ
QUATRE-QUARTS
STEINBERG
14 OZ

99¢

GÂTEAU AUX DATTES
STEINBERG
14 OZ

89¢

"PAIN BON MATIN PLUS"
Chaque pain allie les qualités naturelles du
miel, du germe de blé, de l'avoine, de la farine
de soya et de la mélasse.
AUCUN AGENT DE CONSERVATION.

BERG!

de belles économies!

Les prix indiqués dans ces pages sont valables jusqu'à la fermeture des magasins mardi prochain 18 h. Il est possible que certains articles ou formats de ces articles ne soient pas offerts dans tous nos magasins, particulièrement les articles non-alimentaires. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Si un article en réclame venait à manquer en rayon, demandez un coupon de garantie de prix au comptoir d'information.

EPICERIE



Lipton
Chicken Noodle
SOUP MIX / MÉLANGE À SOUPE
Poulet et Nouilles
120 g

PRÉPARATION
À SOUPE POULET
ET NOUILLES
LIPTON
BTE DE 2 SACHETS
4 1/2 OZ

39¢

EPICERIE



Super-Frais
AU CHOIX
BTE DE 18.5 OZ

PRÉPARATION
À GÂTEAU
SUPER-FRAIS
STEINBERG
AU CHOIX
BTE DE 18.5 OZ

59¢

BOULANGERIE



Beignes
AU SUCRE
STEINBERG
PQT DE 12

69¢

NON ALIMENTAIRES

TASSE EN GRÈS
SIERRA
PIÈCE

99¢

LINGE POUR LE NETTOYAGE
DU PRINTEMPS
PIÈCE

\$1.19

AMPOULES
ÉLECTRIQUES
STEINBERG
20, 40, 60 ET 100 WATTS
PQT DE 2
PRIX RÉG. 69¢

53¢

BISCUITS DIGESTIFS,
NICE, SABLÉS
OU ARROWROOT
PEEK FREANS
SAC DE 400 g

99¢

FROMAGE
VELVEETA
KRAFT
PQT DE 500 g

\$1.87

CAFÉ INSTANTANÉ
CHASE & SANBORN
BOCAL DE 10 OZ

\$4.99

FARINE TOUT USAGE
FIVE ROSES
SAC DE 2.5 kg

\$1.38

POÊLON 10"
MALLORCA
OU CASSEROLE
AVEC COUVERCLE
2 PINTES
PIÈCE

\$8.99

PRODUITS SURGÈLES

JUS D'ORANGE CONCENTRÉ
MINUTE MAID
BTE DE 16 2/3 OZ LIQ

\$1.19

POISSON ET FRITES
FRASER VALE
PQT DE 24 OZ

\$1.89

LASAGNE
STOUFFER
PQT DE 21 OZ

\$2.59

TARTE AUX PACANES
MRS SMITH
24 OZ

\$1.89

MACÉDOINE
DE LÉGUMES
STEINBERG
STYLE CALIFORNIEN
SAC DE 2 LB

\$1.79

BEAUTÉ & HYGIÈNE

LOTION
VASELINE
SOINS
INTENSIFS
BOUT DE 200 ML

89¢

FIXATIF
À CHEVEUX
LADY PATRICIA
FERME
BTE DE 300 ML

99¢

COTON-TIGES
Q-TIPS
BTE DE 400

\$2.12

SELS DE BAIN
VASELINE
AU CHOIX
PQT DE 454 g

\$2.27

POUDRE POUR BÉBÉS
STEINBERG
BTE DE 400 g

\$1.49

HUILE POUR BÉBÉS
STEINBERG
BOUT DE 650 ML

\$1.99

SHAMPOOING
POUR BÉBÉS
STEINBERG
BOUT DE 650 ML

\$1.69

DÉSODORISANT
EN AÉROSOL
IRISH SPRING BTE DE 200 ML

\$1.85

ANTISEPTIQUE
BUCCAL
CÉPACOL
BOUT DE 150 ML

\$1.99

SHAMPOOING
PROTEIN 21
BOUT DE 400 ML

\$1.89

FRUITS ET LÉGUMES



GROSSES BANANES
VARIÉTÉ DÔLE OU
CHIKUITA
La Lb

29¢

ORANGES
DE FLORIDE PIÈCE
VARIÉTÉ PINEAPPLE
GROSSEUR 80

13¢
LA DOUZ \$1.56

TOMATES
DE FLORIDE
GROS FORMAT 6X6
CANADA NO 1
La Lb

58¢

CAROTTES
DU QUÉBEC
CANADA NO 1
SAC CELLO DE 5 LB

69¢

GROS POIVRONS
VERTS
DU MEXIQUE
CANADA NO 1
La Lb

58¢

RUTABAGAS
DU QUÉBEC
CANADA NO 1
La Lb

10¢

DATTES
DÉNOYAUTÉES
WASCO
BTE DE 14 OZ

1.29

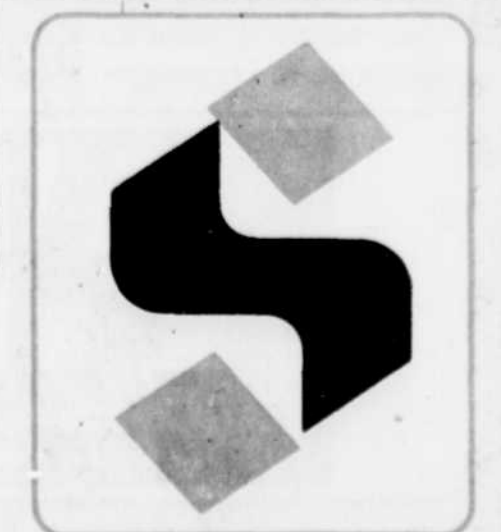
TROIS JACINTHES
POT DE 5" PIÈCE

2.99

CARTES-RECETTES
Mc CALL'S NO.4
MAINTENANT OFFERTES
DANS NOS MAGASINS
POUR

\$1.00

OFFRE FANTASTIQUE
DE STEINBERG!
APPORTEZ VOS FILMS
KODACOLOR II
(C-110, C-126, C-135)
À DÉVELOPPER
AU COMPTOIR D'INFORMATION
ET OBTENEZ!
■ 2 JEUX COMPLETS DE PHOTOS
■ 1 FILM KODACOLOR II
■ UN SERVICE DE 48 HEURES
BONNES PHOTOS!
À PARTIR DE \$5.89 SEULEMENT.



Oui, Steinberg est de votre côté.
Plus d'un million de Québécoises économisent chaque semaine chez Steinberg.

Au sein des gens extra



Etienne GUERTIN

La présidence d'honneur de la Semaine du bénévolat qui se déroulera, cette année, du 20 au 26 avril, a été confiée à un enfant de 11 ans, Etienne Guertin, de Québec.

C'est dans le but de faire un geste concret dans un esprit de continuité, avec les intentions exprimées au cours de l'Année internationale de l'enfant, que le Centre d'action bénévole de Québec a choisi de nommer un enfant à la présidence du comité chargé de la planification et du déroulement de cette semaine.

Le jeune Etienne Guertin fréquente l'école Saint-Dominique. Il fait partie de la meute de louveteaux de cette même paroisse et il demeure au 97 av. Laurier, à Québec.

Sa grande passion, ce sont les animaux. Il possède sur eux énormément de connaissances et les défend même à la mesure de ses moyens contre les attaques dont ils sont victimes. Du côté sportif, ses préférences vont au ski de fond.



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Une mode au bariolage

La mode est multicolore cette année. C'est le moins que l'on puisse dire. Si vous voulez être dans le ton, au printemps, vous devrez porter une chemise vert pâle, des pantalons fuchsia, un bérêt rouge et jaune, des souliers arc-en-ciel et des bas rayés noir et blanc. J'exagère à peine.

on lui aurait certainement dit: "Va te cacher, tu vas faire peur aux pompiers".



La mode est au bariolage pour l'homme (au centre) comme pour la femme.

Cette semaine, les boutiques "Le Château" célébraient leur 20^e anniversaire en présentant, à la discothèque Le Trait d'union de Place Laurier, un défilé de mode violent, hurlant, sans demi-mesure. Si j'arrivais au journal habillé de cette façon, je me ferais jeter en bas du 4^e étage. (C'est là où se trouve le Service de la rédaction).

Le Château compte 56 magasins à travers le Canada offrant des vêtements et 27 des souliers. Tous ces magasins appartiennent toujours à M. Hersh Segal, de Montréal, le propriétaire-fondateur.

Mais revenons à la mode et au communiqué de presse qui ne charrie pas lorsqu'il dit que, cette année, les couleurs sont effrontées, électriques, les tons chauds, néons. Dans le bon vieux temps, si on avait vu quelqu'un habillé de telle façon,

Où est-ce la rue Négabamat...?

Pierre Villa pendra la crémaillère, la semaine prochaine, et, en tant qu'ex-colleague, j'ai été invité à me rendre chez lui, rue... Négabamat.

— Pardon, c'est quoi encore le nom de la rue? — Négabamat! — Veu-tu répéter, j'ai pas bien compris? — Rue Négabamat. — C'est où ça une rue pareille pour l'amour du ciel? — C'est pas loin. C'est à Sillery. Presque à l'intersection du chemin St-Louis et de la côte-à-

Gignac. — Pourquoi est-ce que ça s'appelle comme ça?

C'est à cause d'un Amérindien qui restait dans les parages, il y a 300 ans. Un Montagnais, paraît-il. Nous aurions préféré que la rue porte le nom de rue des Montagnais, mais les historiens de Sillery ont décidé de nous faire demeurer rue... Négabamat.

— Ça doit te causer des embêtements de demeurer dans une rue qui s'appelle comme cela?

— Ne m'en parle pas, je dois épeler le nom de l'Indien au moins 15 fois par jour.

Quand Négabamat sera aussi connu que Kapuskasing, Donnacona, Kénogami, Québec, ou Maniwaki, Pierre cessera sans doute d'épeler le nom de sa rue. Mais ça pourrait prendre au moins 150 ans. Il me semble que "rue des Montagnais" aurait causé moins de souci à tout le monde.

Mon carnet mondain

Conflits linguistiques

Demain à 16h30, en la salle 2-A du pavillon Bonenfant de l'université Laval, les membres de la communauté universitaire et le public en général sont invités à assister à une conférence de M. Jean-E. Humblot, docteur en droit et en sciences sociales et professeur de l'université de Mons en Belgique, traitant des conflits linguistiques en Belgique.

Architecture britannique

Ce soir à 18h, au 4^e étage du pavillon Bonenfant de l'université Laval, M. Colin Amery traitera de l'architecture britannique contemporaine dans le cadre des conférences d'hiver de l'école d'architecture de Laval.

La femme et le loisir

Le service des loisirs de Sainte-Foy présente, demain, toute la journée, de 9h30 à 18h, à l'hôtel de ville de Sainte-Foy, un séminaire sur la femme et son milieu de loisir. Vous ne pouvez cependant pas y assister sans déboursier de \$15 à \$50, tarif qui comprend le repas du midi et celui du cocktail de fin d'après-midi.

Souper de la faim

La société d'aide missionnaire Antipode Inc., un organisme humanitaire né du milieu étudiant il y a quatre ans, tient, ce soir à 20h, au 600, 60^e Rue est, à Charlesbourg, un "souper de la faim". Raoul Deshaies, missionnaire en Papouasie, sera le conférencier. Le grand public est cordialement invité et le prix d'entrée est de \$1.50.

Un don de \$50,000

Il y a des dons qui s'écrivent "don". Il y en a d'autres que l'on doit écrire avec une majuscule comme dans "Don". Enfin, certains dons doivent s'écrire avec une série de lettres majuscules. C'est un DON de la sorte que la papeterie Reed a remis, au début de la semaine, pour la reconstruction du patro Roc-Amadour. Jamais le patro n'avait reçu un si gros DON d'une entreprise. Le directeur de l'exploitation de la compagnie Reed, M. André C.

Sarrasin, devait en effet remettre la somme de \$50,000 aux responsables de la campagne de financement. Il va sans dire qu'ils étaient tous là.

Les métiers de la communication

Les étudiants du département d'information-communication de l'université Laval organisent demain, toute la journée, (ça débute à 8h30), un colloque qui se tiendra à l'amphithéâtre du complexe "G" sous le thème "Les métiers de la communication". Ce colloque réunira des conférenciers tels que: Laurent Laplante, Gabriel Lalonde, Claude Cossette, Florian Sauvageau et Jean-Paul L'Allier. L'entrée est libre.

Débat contradictoire

Dans le cadre des conférences-midi de l'Association des étudiants en sciences et génie de l'université Laval, vous pourrez assister, demain midi, dans la salle 1112 du pavillon Pouliot, à un débat contradictoire mettant aux prises Jean-Claude Rivest, ancien conseiller principal de Robert Bourassa, et Denis de Belleval, ministre du Parti québécois. Tous deux sont députés de la région de Québec.

Mode printemps-été

Deux spectacles de mode printemps-été sont à l'affiche, ce soir, dans la région. Le premier est gratuit et il se tient au Holiday Inn de Sainte-Foy. Cela ne sert à rien de vous y présenter, toutes les places sont déjà prises. Le second se donne à 20h au centre commercial Jadis. Ce n'est pas gratuit, puisqu'il vous faudra déboursier \$3 pour y assister. Cependant, les revenus de ce spectacle seront versés à l'Association des parents d'enfants leucémiques. Ce défilé présentera un éventail complet des nouveautés de la belle saison.

Grammaire du journal politique

Jacques Rivet, de l'université Laval, vient de publier l'essentiel de sa thèse de doctorat en sciences politiques, une brique de 350 pages intitulée: "Grammaire du journal

politique", qui se vend \$18.95. L'ouvrage ne s'adresse qu'aux initiés et il est difficilement "décryptable" sinon par des docteurs en sciences politiques. J'ai cependant l'impression que le bouquin pourrait être obligatoire pour les étudiants de M. Rivet. Ce n'est qu'une impression, bien sûr mais c'est le seul débouché commercial que je vois pour cette grammaire. Cette politique est d'ailleurs fort à la mode à l'université Laval.

Marie-Antoinette

Yves Letellier, le propriétaire des restaurants Marie-Antoinette, inaugurerait, mercredi le 12 mars, un 1^{er} restaurant du même nom. Celui que l'on inaugurerait la semaine prochaine, sis au 8980 boulevard Henri-Bourassa, a demandé un investissement d'environ un million de dollars. Tous les restaurants de la chaîne sont ainsi nommés en l'honneur de l'épouse du propriétaire, Mme Letellier, dont le prénom est Marie-Antoinette.

L'auberge Sainte-Foy

L'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy a rouvert ses portes récemment et la direction de l'hôtel signalera l'agrandissement de cet établissement par une conférence de presse qu'elle tiendra mardi midi. Les travaux d'agrandissement se sont continués durant la grève des employés et l'achat, par l'Auberge des Gouverneurs, de son voisin, le motel Henri IV, a fait passer l'hôtel de 230 à 318 chambres.

The Outlaga

A la suite de leur immense succès au Palais Montcalm, en novembre dernier, puis à la Relâche, durant le dernier carnaval de Québec, le groupe "The Outlaga" revient à Québec. Run, Bud, Dick, Junior et Tcham vont remettre leur "coat" de léopard et resusciter, de nouveau, les années folles du rock'n roll. Les spectacles auront lieu les 27 et 28 mars, à 20h30, au grand amphithéâtre du cégep de Limoilou.

Châteaux de cartes

Le champion des bâtisseurs de châteaux de cartes (ils peuvent avoir une bonne dizaine d'étages de haut) Maurice Guéguen, de France, passera trois jours à Québec, les 20, 21 et 22 mars, pour souligner l'agrandissement de Place Fleur de Lys. C'est un autre des champions de Guy St-Laurent.

Visitez le kiosque de MUSIQUE BEAUDOIN

Au Salon de la Femme du 7 au 16 mars

REDUCTIONS SPECIALES
pendant toute la durée du Salon

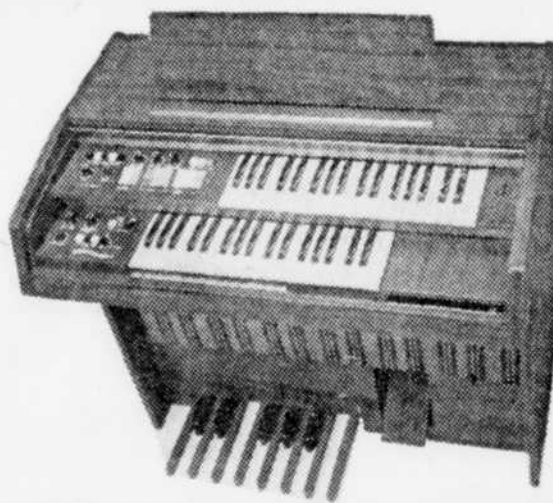
ORGUE KAWAI E-37C

Claviers à 37 touches. Percussions pré-réglées. Effets: vibrato/répercussion/soutien de la pédale. Electro-accord de basse. Section des rythmes automatiques. Puissance de sortie: 20 watts. Finition: noyer américain. Prix rég. \$1,595.

SPECIAL

\$1,465

Autres orgues Kawai à partir de \$1,190



Demandez à nos conseillers les 12 bonnes raisons d'acheter un orgue KAWAI

L'ECOLE DE MUSIQUE BEAUDOIN sera aussi présente au Salon de la Femme. Venez nous rencontrer.

Pour nous rejoindre au Salon de la Femme: **522-5745**

Egalement en montre à notre kiosque:
• FLUTES
• GUITARES
• ACCORDEON CANADIEN
• ETC.



MUSIQUE BEAUDOIN

3186, Ch. Ste-Foy, Ste-Foy, Q1X 1R5 - Tél.: 658-9020
17, Desjardins, Lévis, Québec, G6V 5V1 - Tél.: 833-2141

OFFRE ALLÉCHANTE

Obtenez 3 beignets GRATUITS

à l'achat d'une douzaine de beignets au prix courant

sur présentation du coupon ci-dessous à l'un des comptoirs Dunkin' Donuts de Québec et Lévis.

Nous sommes ouverts 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour vous offrir une grande variété de délicieux beignets (toujours frais parce que nous les préparons continuellement sur place) et le café le plus savoureux du monde.



Sur présentation de ce coupon aux comptoirs du 3238, 1^{ère} avenue à Québec ou du 108, boul. Kennedy à Lévis, obtenez 3 beignets gratuits à l'achat d'une douzaine de beignets au prix courant. Cette offre est valide jusqu'au 8 mars 1980.

DUNKIN' DONUTS

sait se faire aimer

MD Dunkin' Donuts est une marque déposée de Dunkin' Donuts of America Inc.

FAIS TON PETIPRI



ÉPAULE de PORC

fraîche

La livre **.78**

BOEUF HACHÉ

mi maigre

La livre **1⁸⁸**

SAUCISSE
FUMÉE
Hygrade
16 onces **1²⁸**

BOEUF FUMÉ
HYGRADE
4 sachets
de 2 onces **2¹⁸**

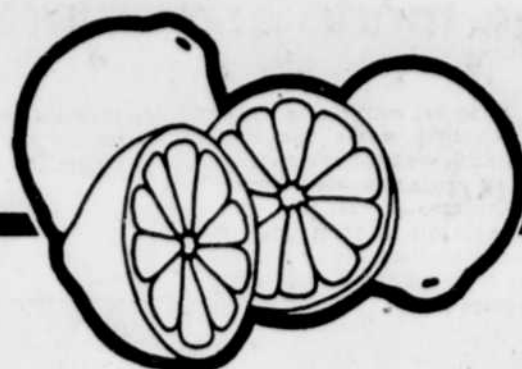
SAUCISSE
LA BELLE
FERMIÈRE
surgelée
500 g **1⁶⁸**

POULET FRIT
PANÉ
Flamingo
Boîte de 2 livres **3⁴⁸**

CRETONS
ROY
frais
10 onces **1²⁸**

TÊTE FROMAGÉE
ROY
10 once **.98**

VIANDES



MINIOLAS

produit de la Californie

La livre **.49**

CHAMPIGNONS

bruns, produit de Waterloo

Contenant 1 chopine **.89**

POMMES
VERTES
Variété Grany Smith
Produit de la France
Cat. Canada de fantaisie
La livre **.49**

OIGNONS
Produit du Québec
Catégorie Canada
no 1
Sac 5 livres **.79**

CONCOMBRES
Sélection de choix
Produit du Mexique
Cat. Canada no 1
Chacun **.23**

FRUITS & LÉGUMES

SPECIAUX EN VIGUEUR DU 5 AU 8 MARS 1980

CHAMPIGNONS ENTIERS RIVIERA

Boîte 10 onces **.85**

PAPIER TOILETTE SWAN'S DOWN

assorti
Paquet 4 rouleaux **1²⁷**

SOUPE HABITANT

pois, légumes
Boîte 28 onces **.59**

BREUVAGE INSTANTANE

au chocolat Nestle Quik
Format 2 livres **2²⁷**

BREUVAGES FBI

orange, raisin, pommes
6 bouteilles de 6 onces **.95**

CAFE INSTANTANE ENCORE

Bocal 8 onces **4⁹⁵**

POUDING DELISLE
caramel, chocolat, vanille
2x125 g **.47**

MARGARINE DURE
GOLDEN GIRL
aluminium
1 livre **.55**

MINI-POUDING
NESTLE
assorti
4x5 onces **1⁰⁹**

ESSUIE-TOUT
KLEENEX BOUTIQUE
Paquet 2 rouleaux **1²⁷**

PAPIERS-MOUCHOIRS
KLEENEX
assortis
Boîte 100 double épaisseur **.43**

LAIT EVAPORE
2% CARNATION
Boîte 385 ml **.47**

CORNETS DE TIRE
BOIVIN
Paquet 15's **.89**

BISCUITS DAVID
feuilles érable, tartes aux fraises
Sac 600 g **1⁵⁷**

GRUAU QUAKER
saveurs assorties
prêt à servir
Boîte 10 onces **.81**

PATE A DENT
LISTERINE
Paquet 4 tubes de 75 ml **1⁷⁹**

JUS DE PAMPLEMOUSSES
LIBBY'S
sucré ou non sucré
Boîte 48 onces **1¹⁹**

TOAST MELBA
OLD LONDON
régulières
Boîte 13 onces **1²⁷**

ÉPICERIE

NOURRITURE POUR CHATS
MENU SPECIAL PUSSIN BOOTS
Boîte 1 kg **1.23**

FROMAGE CANADIEN
tranché KRAFT
1 kg **3.78**

RAGOUT BOULETTES
et boulettes patates, CORDON BLEU
Boîte 29 onces **1.98**

DATTES DENOYAUTEES
JAFSA
Boîte 1 livre **1.35**

FEVES BLANCHES
P.H.
Cello 450 grammes **.59**

HUILE VEGETALE
CRISCO
Contenant 3 litres **5.51**

NOURRITURE POUR CHIENS
DR BALLARD, assortie
Boîte 25 onces **.54**

RINCE-BOUCHE
SCOPE
Bouteille 750 ml **2.36**

ASSOUPLISSEUR DE TISSUS
LA PARISIENNE
Contenant 128 onces **1.65**

PEPSI-COLA
liqueur douce
Bouteille 750 ml, plus dépôt
6/2.88
PLUS DEPOT

MIEL NATUREL APIX
liquide ou crémeux
Bocal 16 onces **1.58**

MARGARINE
FLEISCHMANN dure
3 livres **3.55**



PETIPRI

c'est bon
de vous plaire
chez



DALLAIRE

CYCLONE

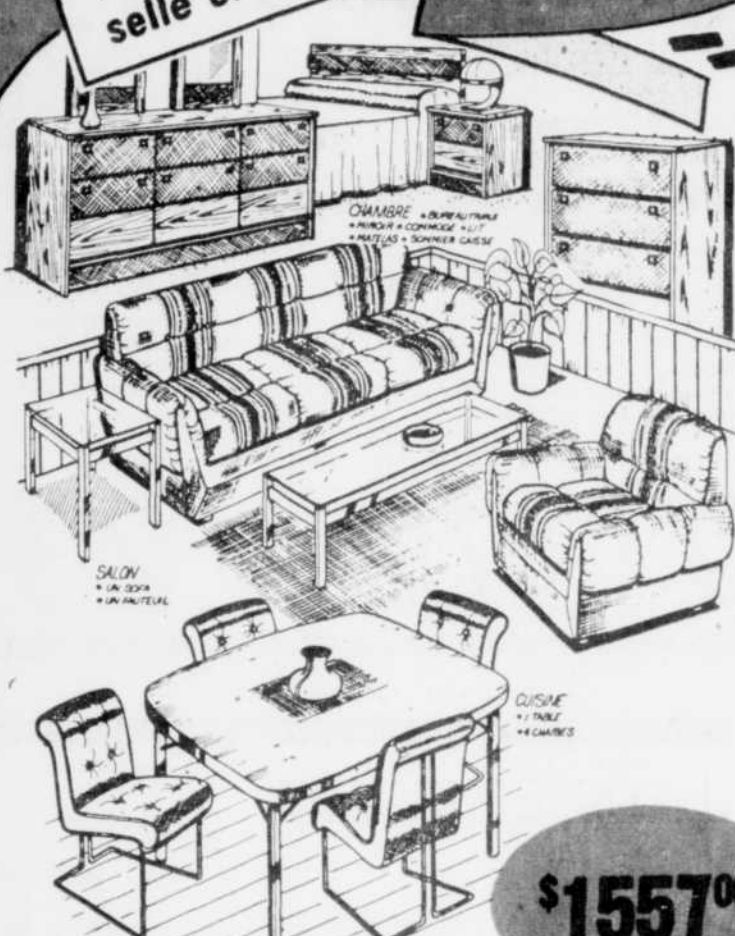
3 derniers jours

3 derniers jours

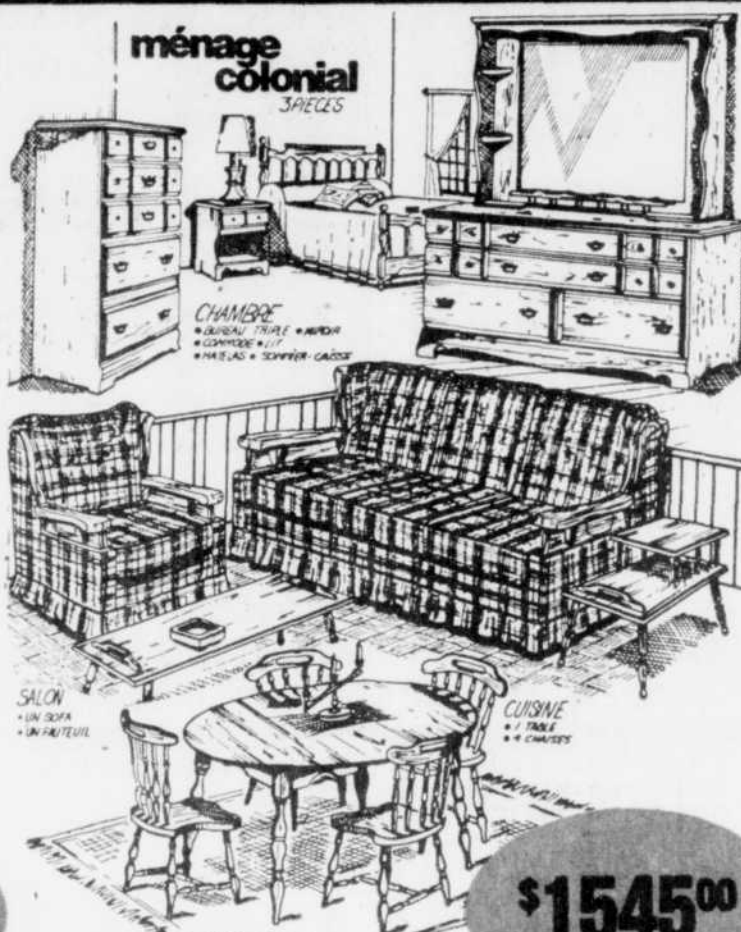
En plus du prix Cyclone, 8%
Gaston paie la taxe de
pour vous sur les meubles, cuisinières, ré-
frigérateurs, laveuses, sècheuses, lave-vaisselle et congélateurs.

UN GRAND COUP DANS LES PRIX!

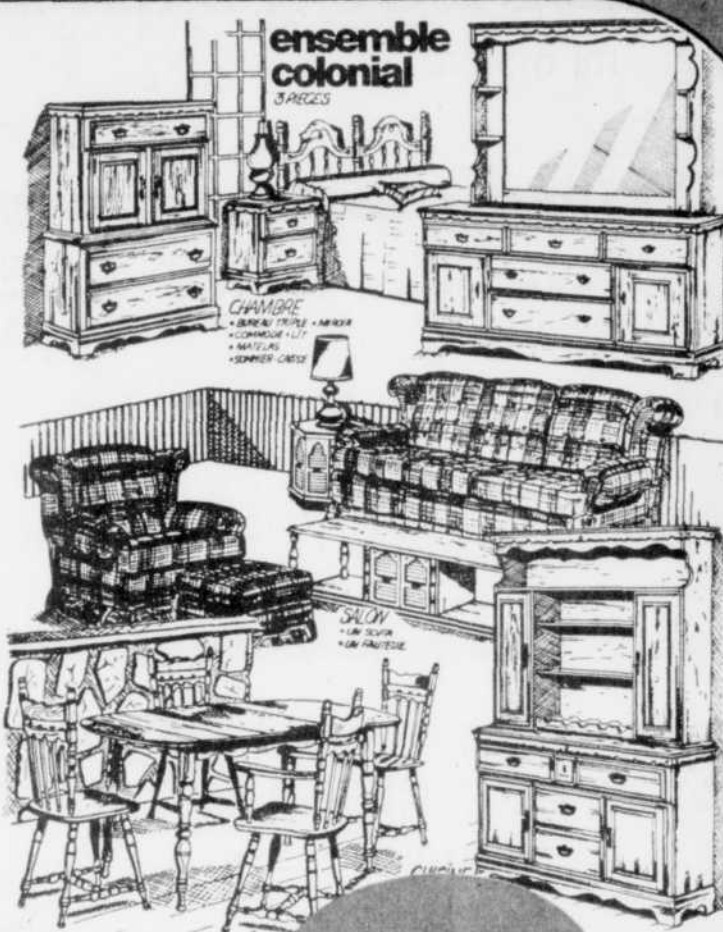
GASTON LEVESQUE VOUS OFFRE LE 25^e CYCLONE DE SON HISTOIRE, C'EST UN VERITABLE RAZ DE MAREE! PROFITEZ DES PRIX CYCLONE... DES RABAIS IMBATTABLES A QUEBEC.



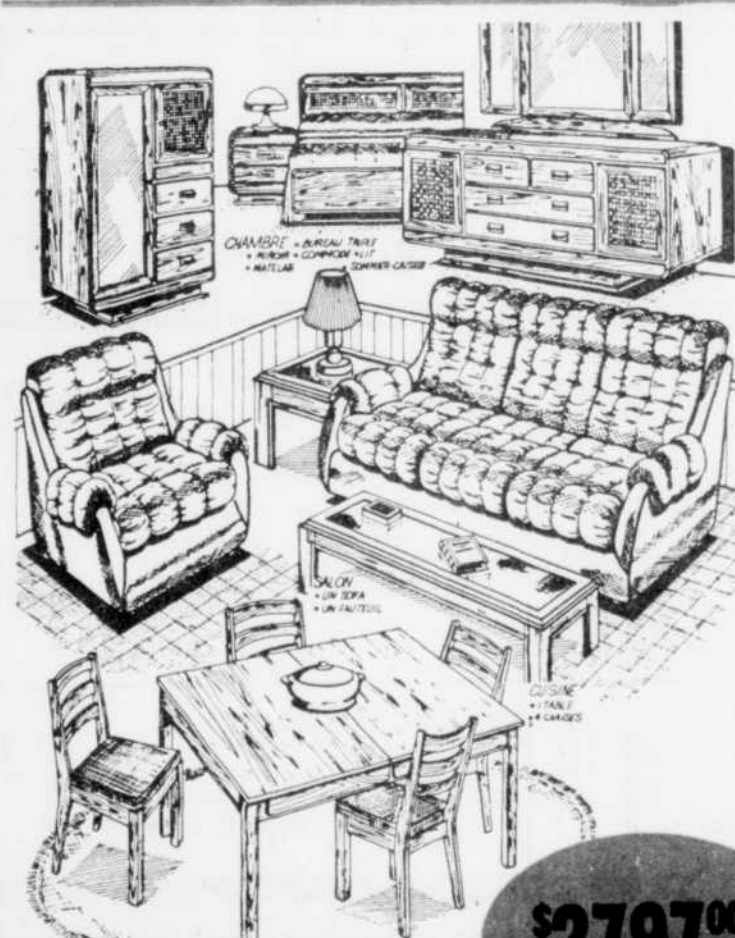
MENAGE MODERNE 3 PIECES

\$1557⁰⁰

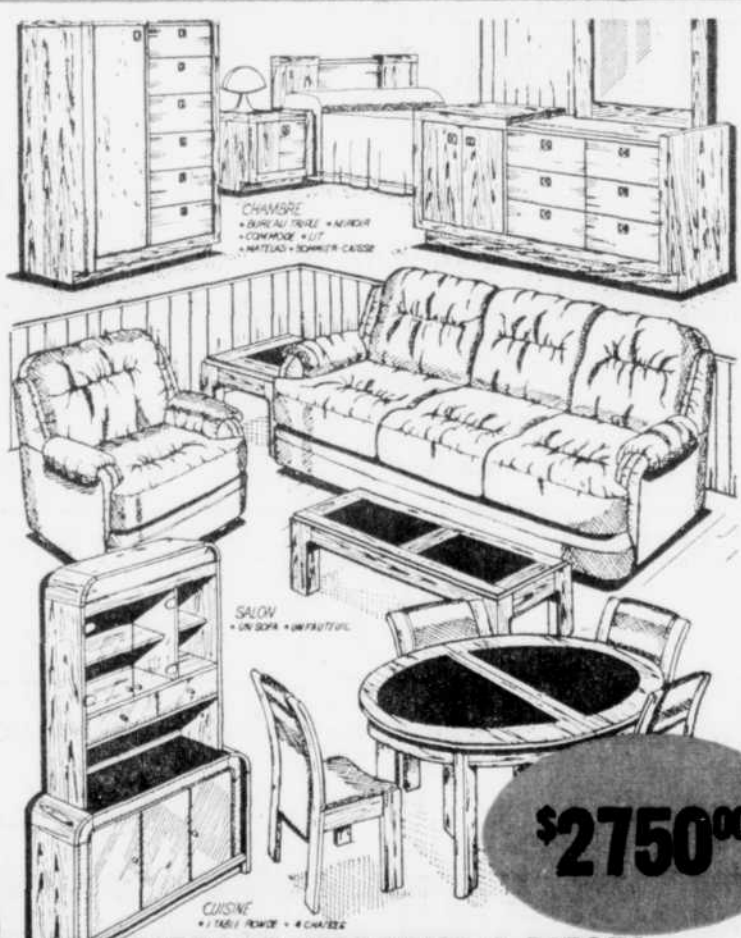
MENAGE COLONIAL

\$1545⁰⁰

ENSEMBLE COLONIAL

\$2195⁰⁰

ENSEMBLE MODERNE

\$2797⁰⁰

MENAGE MODERNE 3 PIECES

\$2750⁰⁰\$2793⁰⁰

FUTURS COUPLES

GASTON PAIE LA TAXE POUR VOUS!

3 DERNIERS JOURS — 12 MOIS D'ENTREPOSAGE GRATUIT

PROFITEZ DE LA VENTE CYCLONE
POUR CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT



Membre de la Corporation
des marchands de meubles
du Québec

GASTON
Levesque INC.



100, RUE CHABOT, 205, ROUSSEAU
101, BEAUCAGE, VILLE VANIER. TEL.: 683-3471